



PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONFÉRENCE LOCALE DE L'AIR

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE LA VALLÉE DE L'ARVE

*Vendredi 29 novembre 2024
ENILV - La Roche-sur-Foron*

Piloté par



Financé par



Co-animé par



1. Restitution de l'évaluation

1.1. Synthèse de l'évaluation quantitative

1.2. Synthèse de l'évaluation qualitative

2. Poursuite du PPA au-delà de 2025

3. Questions diverses

1. RESTITUTION DE L'ÉVALUATION

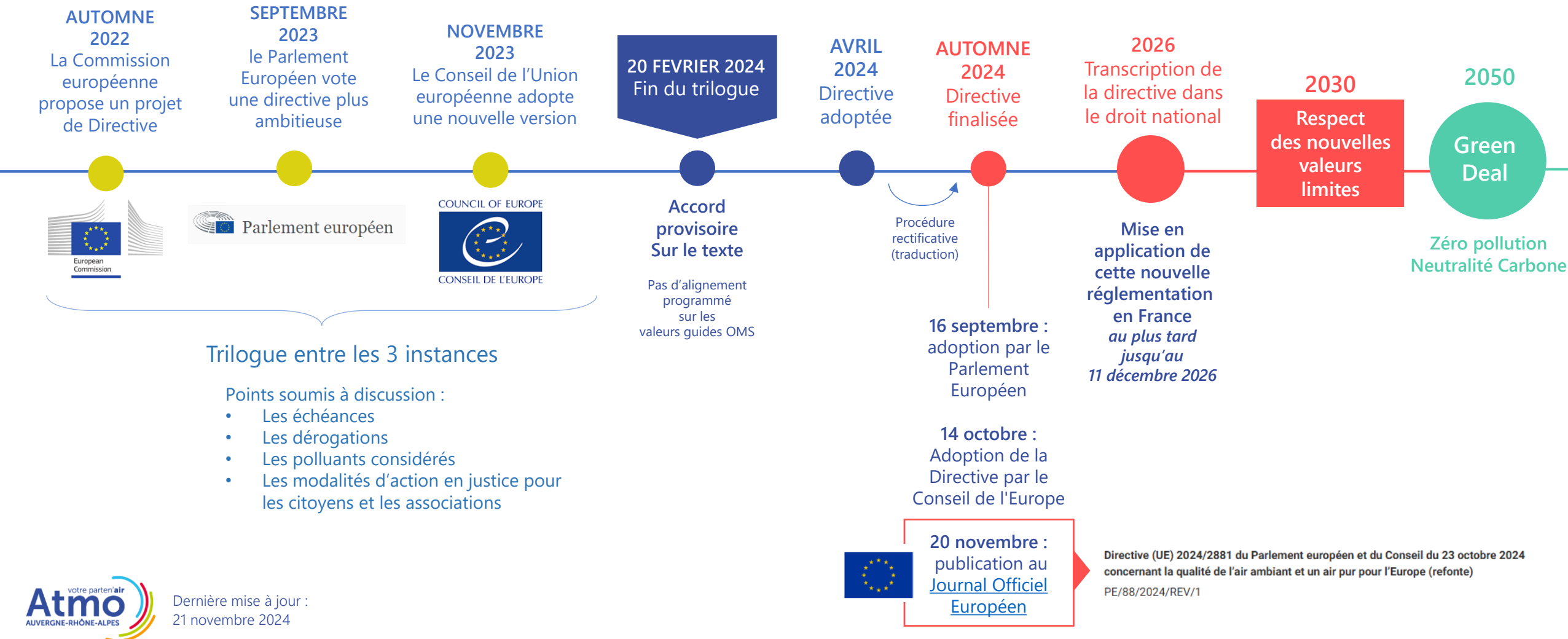
BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR **PPA vallée de l'Arve**

Sommaire

- **Point d'actualité : la nouvelle directive**
- **L'évaluation des actions du PPA**
- **Les impacts sur le dioxyde d'azote**
- **Les impacts sur les particules PM10**
- **Les impacts sur les particules PM2,5**
- **Bilan des objectifs PPA**

Point d'actualité

ÉTAPES ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE DIRECTIVE



Les nouvelles normes de qualité de l'air pour la protection de la santé humaine fixées par la nouvelle directive révisant la directive 2008/50/CE et comparaison avec les valeurs guides de l'OMS (2021)

Polluant	Périodicité	Type de norme	Norme en vigueur	Norme révisée adoptée pour 2030	Valeurs guides de l'OMS (2021)
PM _{2,5}	Annuelle	Valeur limite	25 µg/m ³	10 µg/m ³	5 µg/m ³
	24h	Valeur limite	<i>pas de norme</i>	25 µg/m ³	15 µg/m ³
PM ₁₀	Annuelle	Valeur limite	40 µg/m ³	20 µg/m ³	15 µg/m ³
	24h	Valeur limite	50 µg/m ³	45 µg/m ³	45 µg/m ³
O ₃	Moy. jour. max. sur 8h	Valeur cible	120 µg/m ³	120 µg/m ³	100 µg/m ³
	Moy. jour. max. sur 8h	Objectif à long terme	120 µg/m ³	100 µg/m ³ **	
NO ₂	Annuelle	Valeur limite	40 µg/m ³	20 µg/m ³	10 µg/m ³
	24h	Valeur limite	<i>pas de norme</i>	50 µg/m ³	25 µg/m ³
	1h	Valeur limite	200 µg/m ³	200 µg/m ³	-
SO ₂	Annuelle	Valeur limite	<i>pas de norme</i>	20 µg/m ³	-
	24h	Valeur limite	125 µg/m ³	50 µg/m ³	40 µg/m ³
	1h	Valeur limite	350 µg/m ³	350 µg/m ³	-
CO	24h	Valeur limite	<i>pas de norme</i>	4 mg/m ³	4 mg/m ³
	Moy. jour. max. sur 8h	Valeur limite	10 µg/m ³	10 µg/m ³	-
Benzène	Annuelle	Valeur limite	5 µg/m ³	3,4 µg/m ³	-
Plomb	Annuelle	Valeur limite	0,5 µg/m ³ *	0,5 µg/m ³	-
Arsenic	Annuelle	Valeur limite	6 ng/m ³ *	6 ng/m ³	-
Cadmium	Annuelle	Valeur limite	5 ng/m ³ *	5 ng/m ³	-
Nickel	Annuelle	Valeur limite	20 ng/m ³ *	20 ng/m ³	-
BaP	Annuelle	Valeur limite	1 ng/m ³ *	1,0 ng/m ³	-



* valeurs cibles (et non valeurs limites) fixées par la [directive 2004/107/CE](#) (toutes les autres normes ayant été fixées par la [directive 2008/50/CE](#))

** à atteindre en 2050 et non 2030.

Sources : [texte final](#) de la nouvelle directive tel qu'adopté par le Parlement européen, directives [2008/50/CE](#) (annexe VII [ozone], annexe XI [PM₁₀, NO₂, SO₂, CO, benzène et plomb] et annexe XIV [PM_{2,5}]) et [2004/107/CE](#) (annexe I) et [OMS, 2021](#).

L'évaluation des actions du PPA2

—

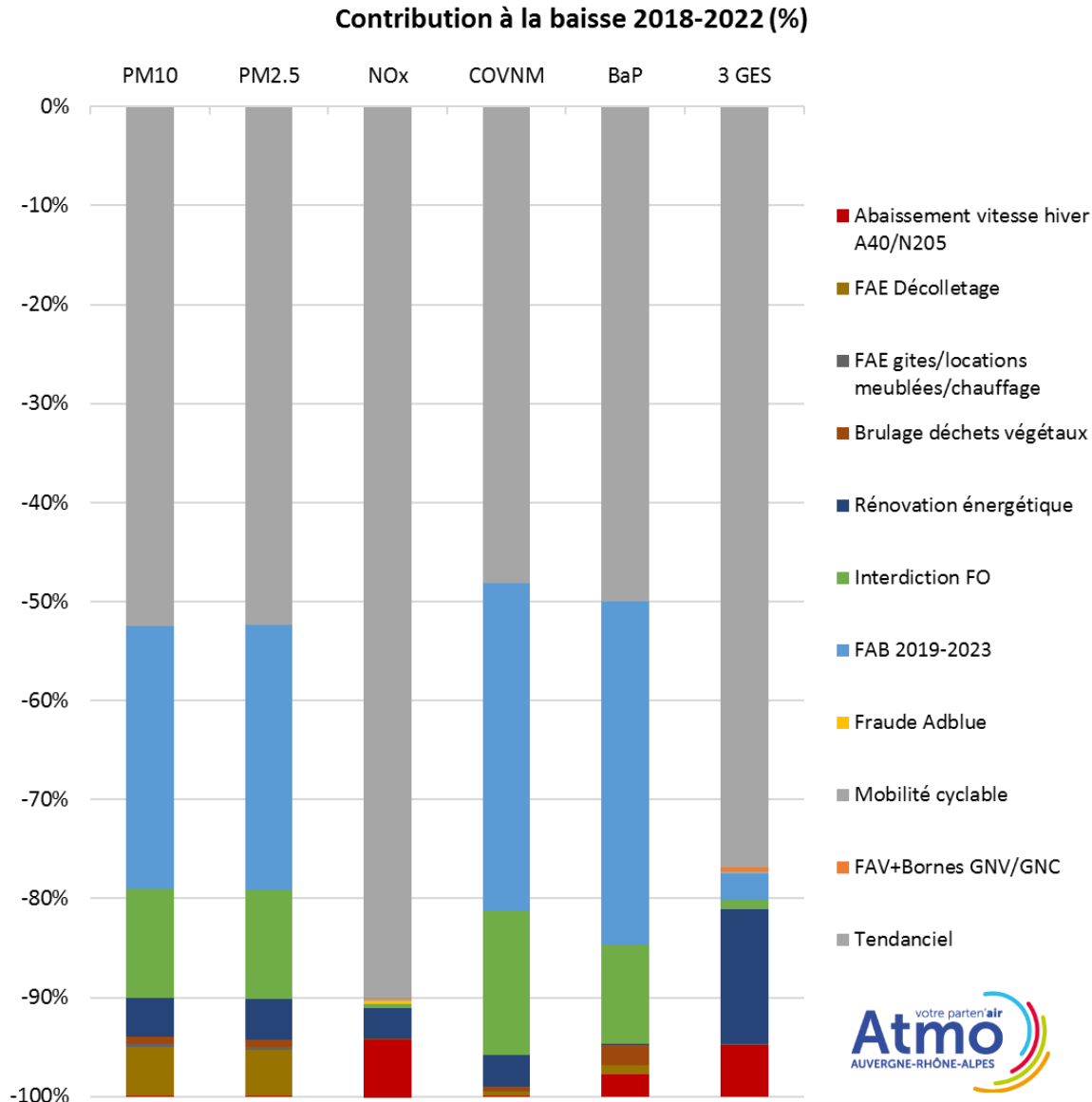
AXES		DÉFIS		ACTIONS	
COLLECTIF & TRANSVERSAL	1 ^{er} DÉFI	PILOTER MUTUALISER FINANCER	1	Organiser la Gouvernance de l’Air dans la vallée et le suivi du PPA	
			2	Mutualiser les moyens et harmoniser les bonnes pratiques des collectivités	
	2 ^e DÉFI	COMMUNIQUER INFORMER ÉDUIQUER	3	Mieux informer les populations et faciliter le dialogue sur la qualité de l’air	
			4	Développer des actions/une stratégie de communication « Air »	
			5	Déployer un réseau d’ambassadeurs de l’air sur tout le territoire	
			6	Mettre en place des actions d’éducation sur « santé et qualité de l’air » pour tous les publics	
	3 ^e DÉFI	INTERDIRE CONTRÔLER SANCTIONNER	7	Renforcer les contrôles routiers anti-pollution des véhicules	
			8	Supprimer et interdire les foyers ouverts et les appareils de chauffage non-performants	
			9	Faire respecter l’interdiction des brûlages à l’air libre, de l’écobuage et des mesures en pics	
			10	Contrôler les activités économiques relevant de la police des installations classées	
4 ^e DÉFI	SANTÉ	11	Améliorer les recommandations sanitaires et le suivi de l’impact de la pollution sur les populations		
5 ^e DÉFI	MOBILISATION CITOYENNE	12	Concours de projets citoyens « Chacun fait sa part pour l’air »		
RÉSIDENTIEL & TERTIAIRE	6 ^e DÉFI	RÉSIDENTIEL & TERTIAIRE	13	Massifier la rénovation énergétique	
			14	Poursuivre et amplifier le « Fonds Air Bois »	
			15	Développer un « Fonds Air Gaz »	
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	7 ^e DÉFI	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	16	Améliorer la connaissance des émissions des acteurs économiques pour mieux les maîtriser	
			17	Poursuivre l’aide publique environnementale et à l’investissement des opérateurs économiques	
	8 ^e DÉFI	SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX PUBLICS	18	Agir sur les émissions du secteur de la construction, de la production et de la transformation des matériaux	
			19	Promouvoir les entreprises exemplaires dont les « chantiers propres »	
20			Mailler le territoire en installations de traitement des déchets inertes du BTP		
TRANSPORTS / MOBILITÉ	9 ^e DÉFI	MOBILITÉS	21	Manager la mobilité à l’échelle de la vallée via une « conférence des mobilités »	
			22	Renforcer l’offre ferroviaire dans la vallée pour offrir des alternatives à l’autosolisme et accompagner les changements de comportement	
			23	Mettre en place des « zones à faibles émissions »	
	10 ^e DÉFI	PARC ROULANT	24	Accélérer et amplifier le renouvellement du parc de véhicules	
			25	Renforcer le maillage du territoire en énergies alternatives	
	11 ^e DÉFI	TRANSPORT DE MARCHANDISE	26	Rationaliser la logistique de proximité	
27			Favoriser les modes de transports de marchandise les plus vertueux, notamment le report de la route vers le fer		
RESSOURCES & DÉCHETS	12 ^e DÉFI	RESSOURCES & DÉCHETS	28	En application de la Loi TECV et du PRPGD, diminuer la production et le transport de déchets, anticiper la future organisation du traitement des déchets en optimisant leur valorisation	
			29	Développer la méthanisation	
			30	Développer une filière bois-énergie locale et améliorer la gestion de la forêt	

Le PPA2 2018-2022 et ses actions à évaluer

Un PPA avec 30 actions à évaluer en termes de gain d’émissions et de concentrations sur les différents polluants.

Toutes les actions ne sont pas évaluables en terme de gains qualité de l’air (communication, gouvernance... par exemple).

Contribution des actions du PPA2 à l'amélioration de la qualité de l'air en terme d'émissions



Les actions les plus efficaces:

-Pour les PM10 ou PM2,5:

- Le fond Air Bois: -27%
-74.2t de PM10; -72.7t de PM2,5
- L'interdiction d'utilisation des foyers ouverts: -11%
-30.7t de PM10; -30.1t de PM2,5
- Le FAE décoletage: -5%
-13.7t de PM10; -12.6t de PM2,5
- La rénovation énergétique: -4%
-11.1t de PM10 ou PM2,5

-Pour les NOx:

- l'abaissement de la vitesse en période hivernale: -6%
-23.2t de NOx
- la rénovation énergétique: -3%
-11.9t de NOx

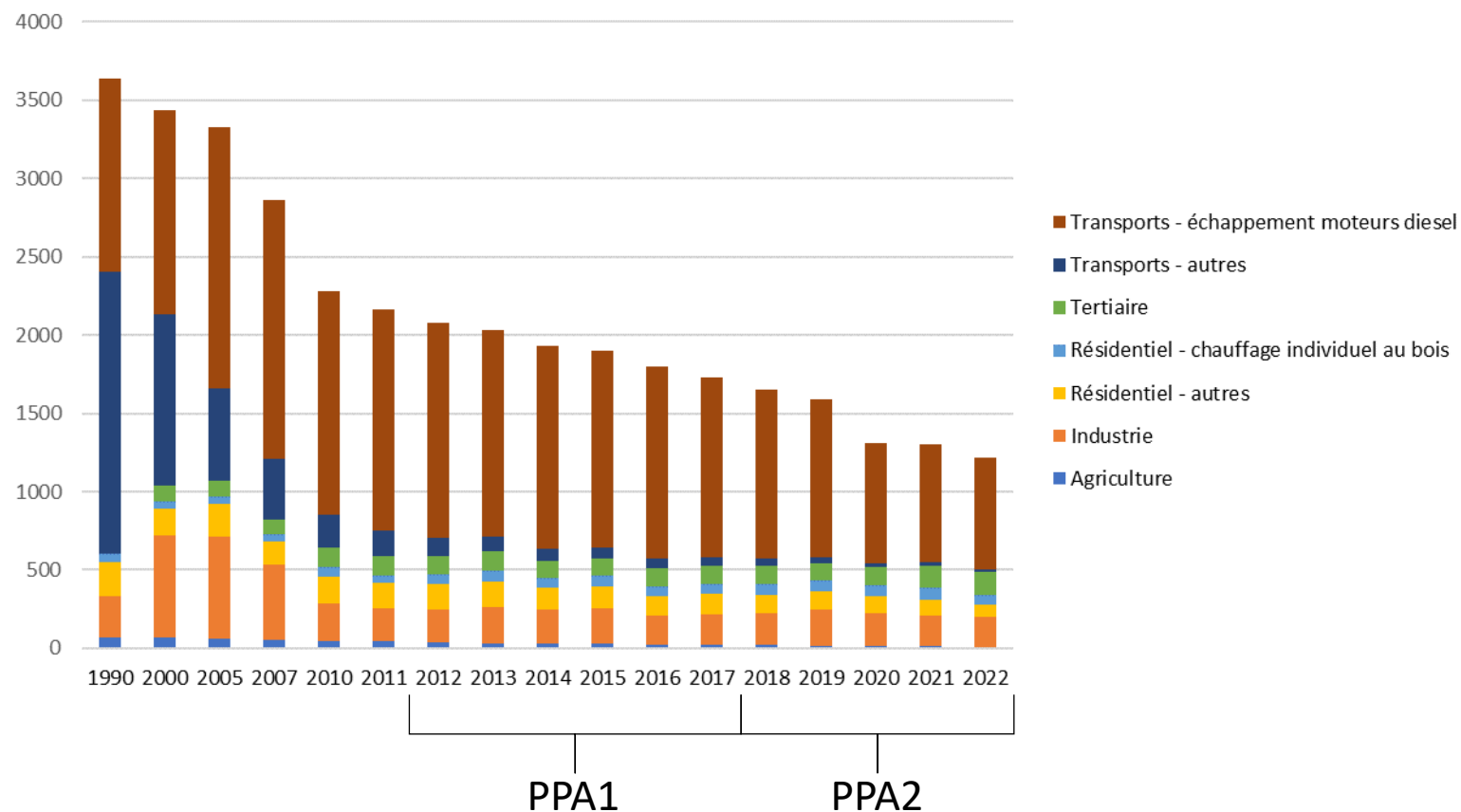
Pour les particules, le PPA2 a permis de doubler les gains que l'on aurait eu par le seul tendanciel, ce qui est un meilleur résultat que sur le PPA1.

Les impacts sur le dioxyde d'azote

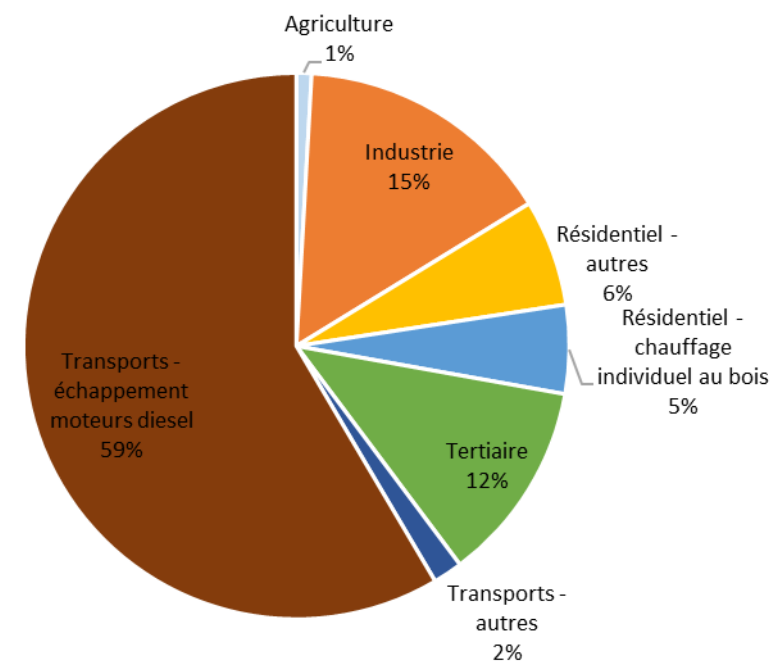
DIOXYDE D'AZOTE – Les émissions

NO₂

Evolution des émissions de NOx PPA (tonnes)

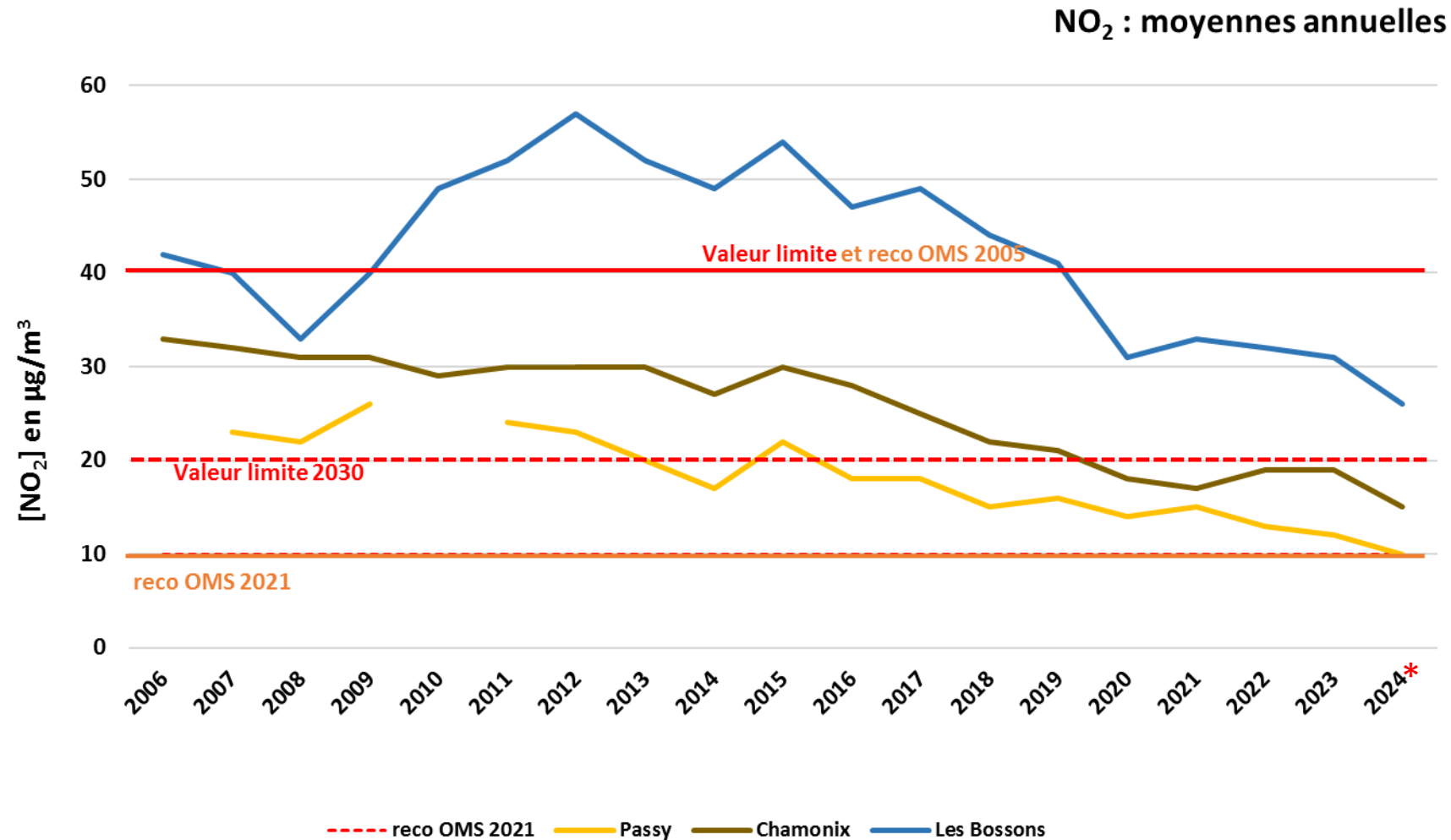


NOx PPA 2022



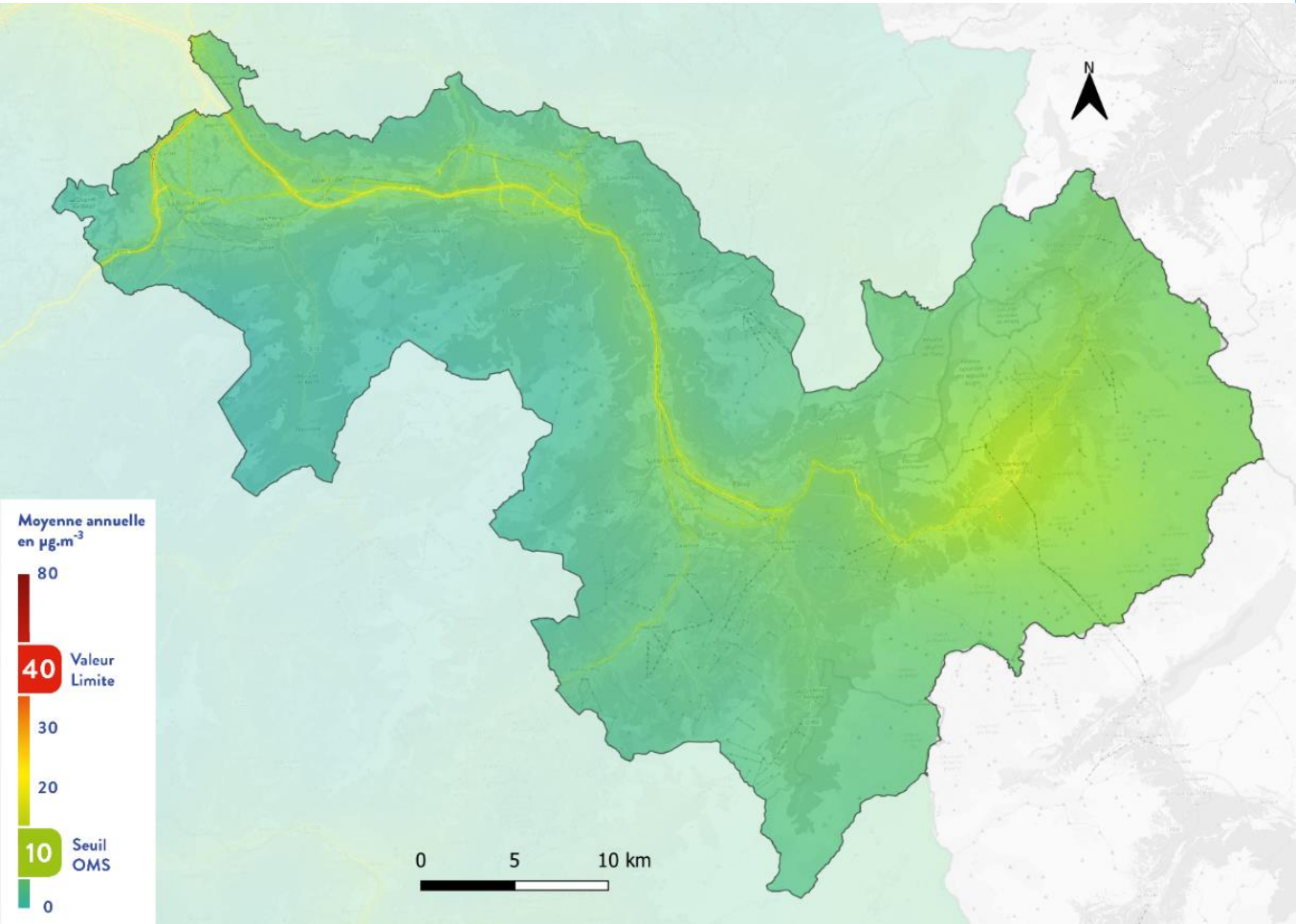
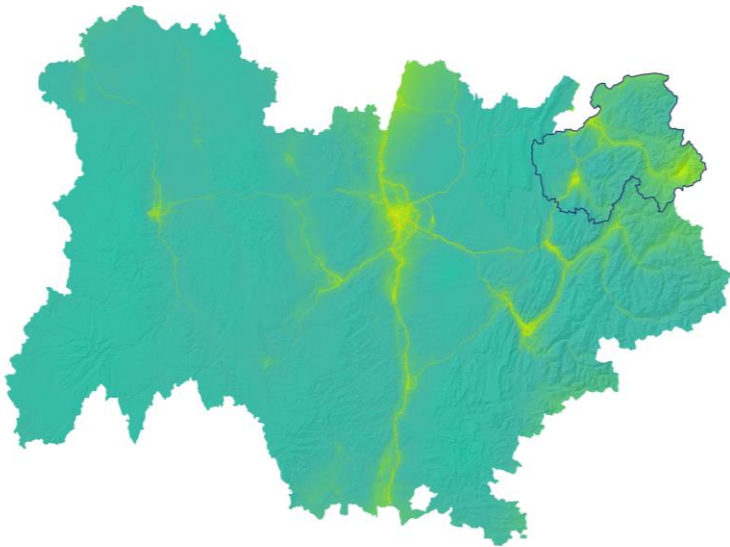
DIOXYDE D'AZOTE – Les concentrations aux stations

NO₂



DIOXYDE D'AZOTE

Bilan 2023

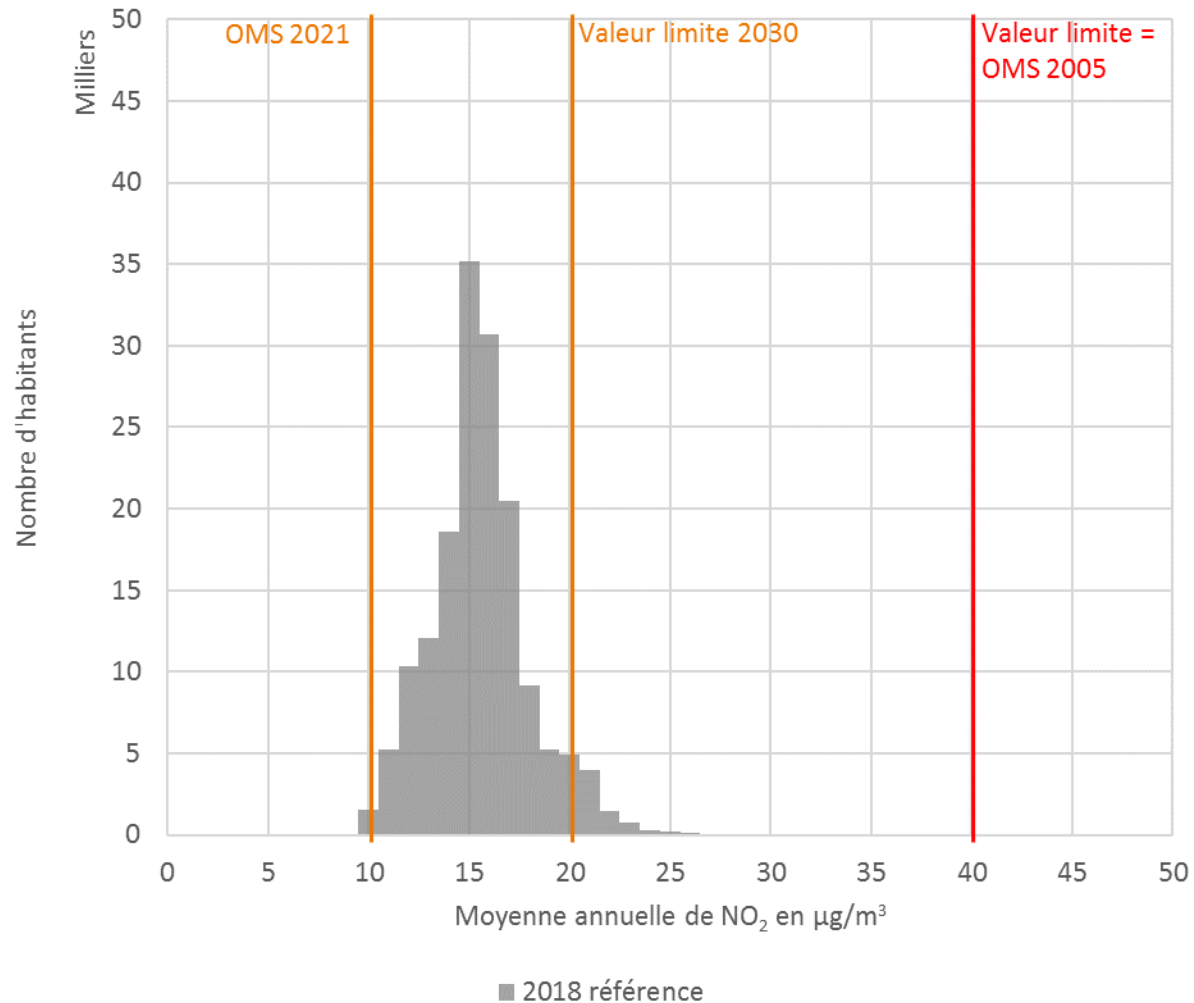


2023	Part de la population exposée à un dépassement		
	Valeur limite réglementaire	Future valeur réglementaire (nouvelle directive européenne)	Seuil OMS 2021
Territoire du PPA de la Vallée de l'Arve	0%	<1%	93%

NO₂

DIOXYDE D'AZOTE – L'impact des actions du PPA

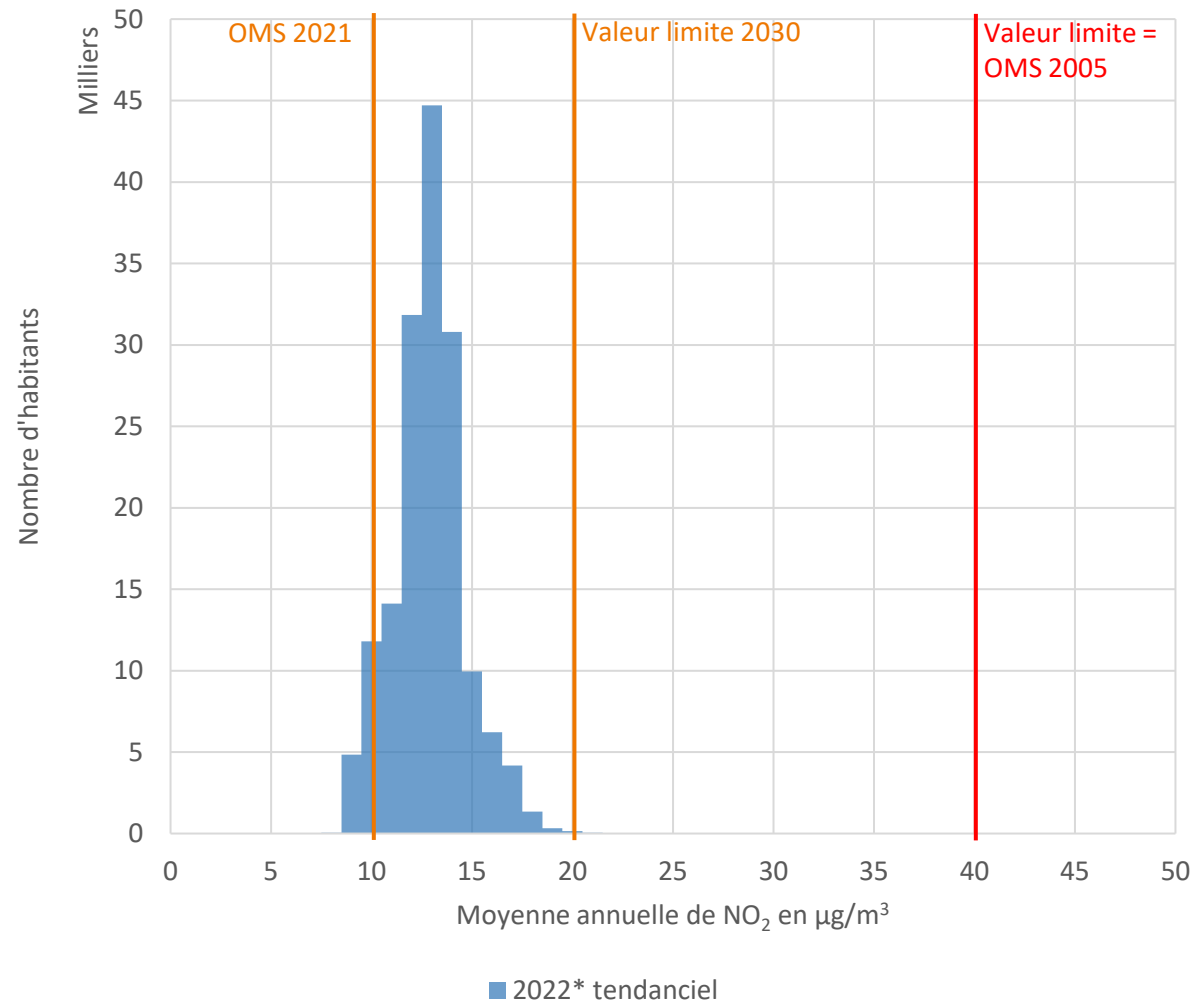
Distribution de l'exposition de la population au NO₂
PPA de la vallée de l'Arve



DIOXYDE D'AZOTE – L'impact des actions du PPA

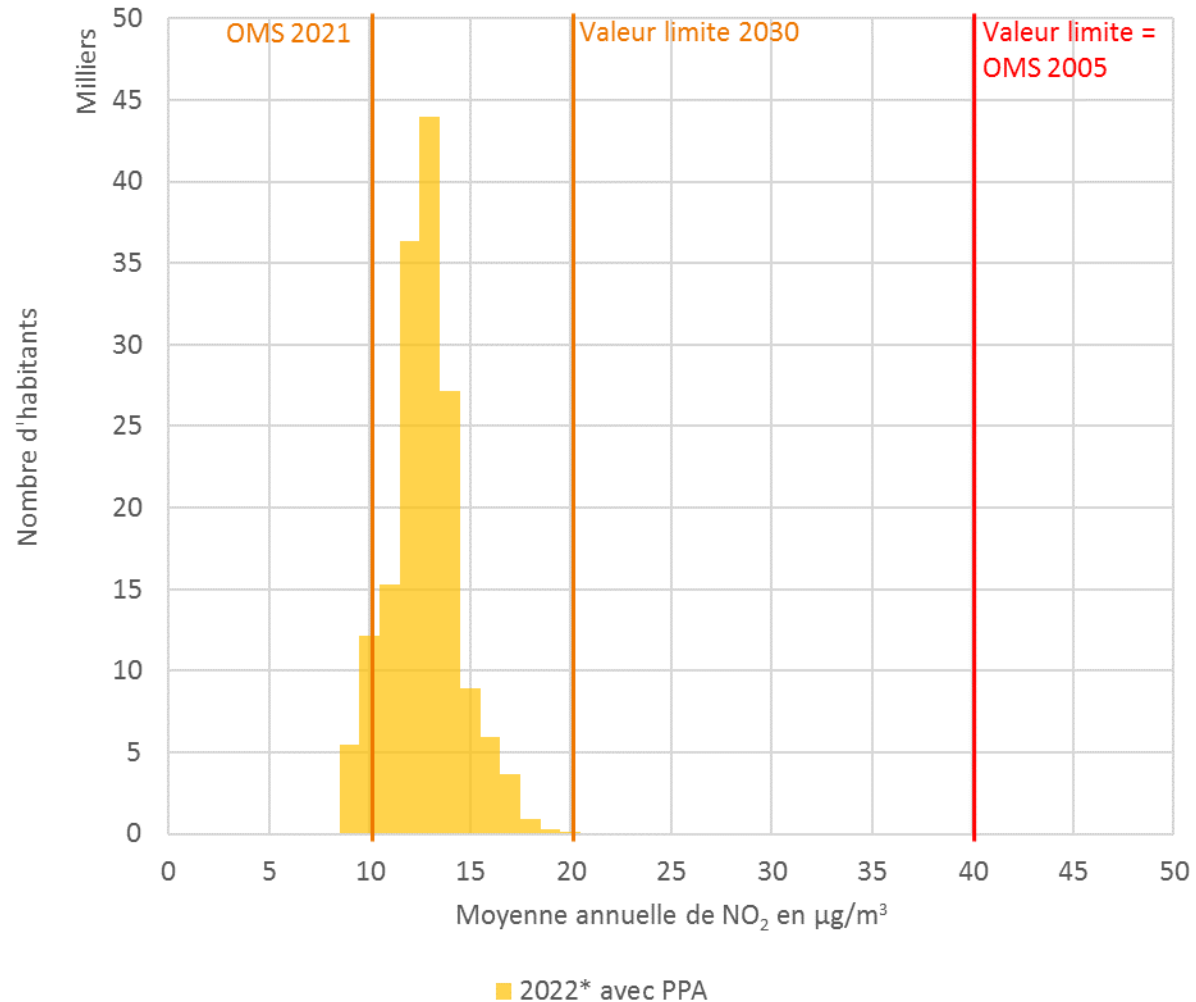
NO₂

Distribution de l'exposition de la population au NO₂
PPA de la vallée de l'Arve



DIOXYDE D'AZOTE – L'impact des actions du PPA

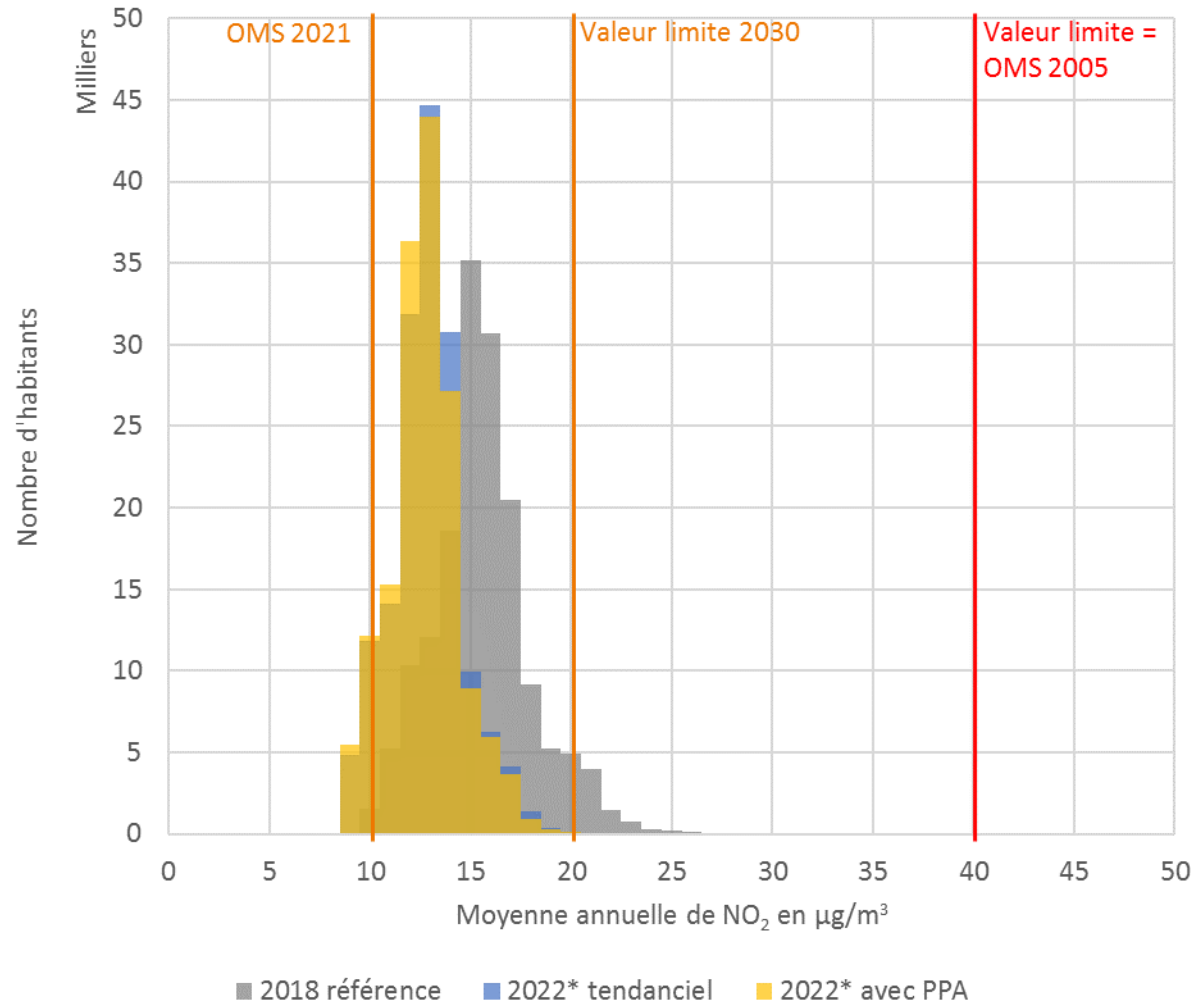
Distribution de l'exposition de la population au NO₂
PPA de la vallée de l'Arve



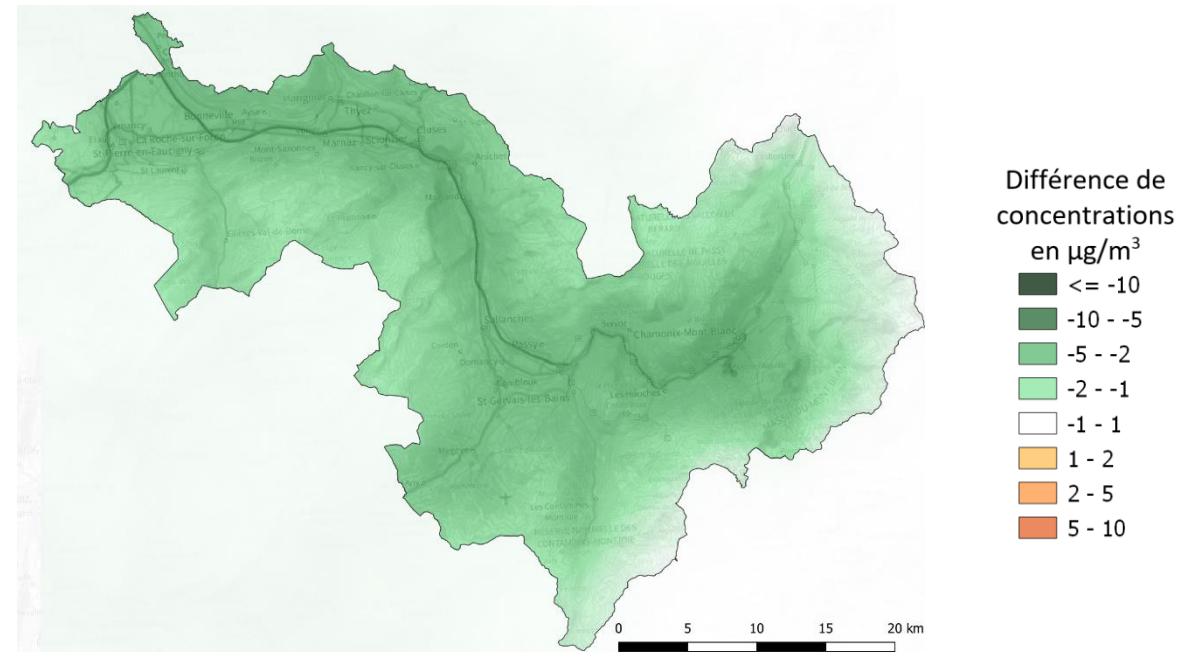
DIOXYDE D'AZOTE

NO₂

Distribution de l'exposition de la population au NO₂
PPA de la vallée de l'Arve



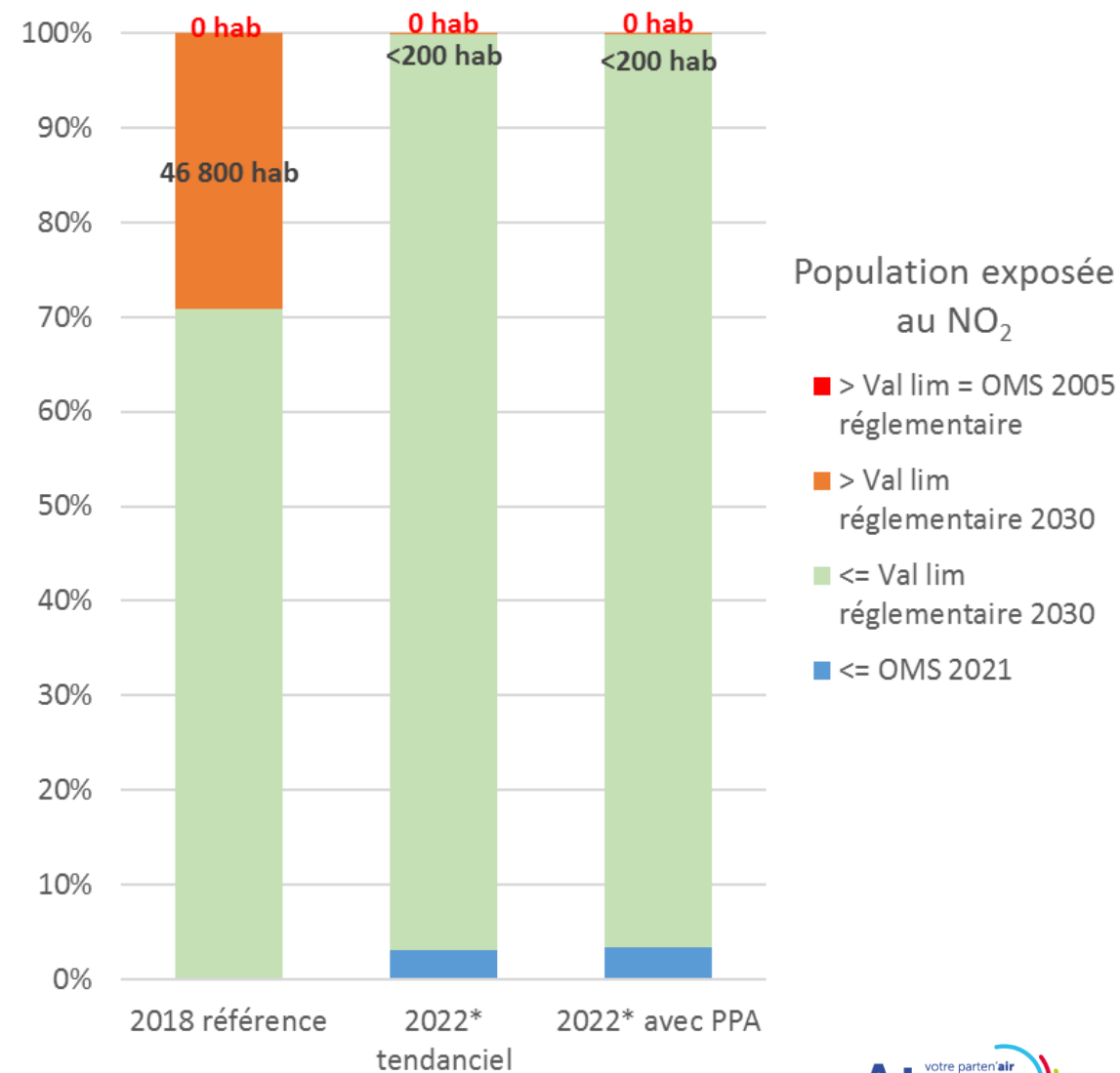
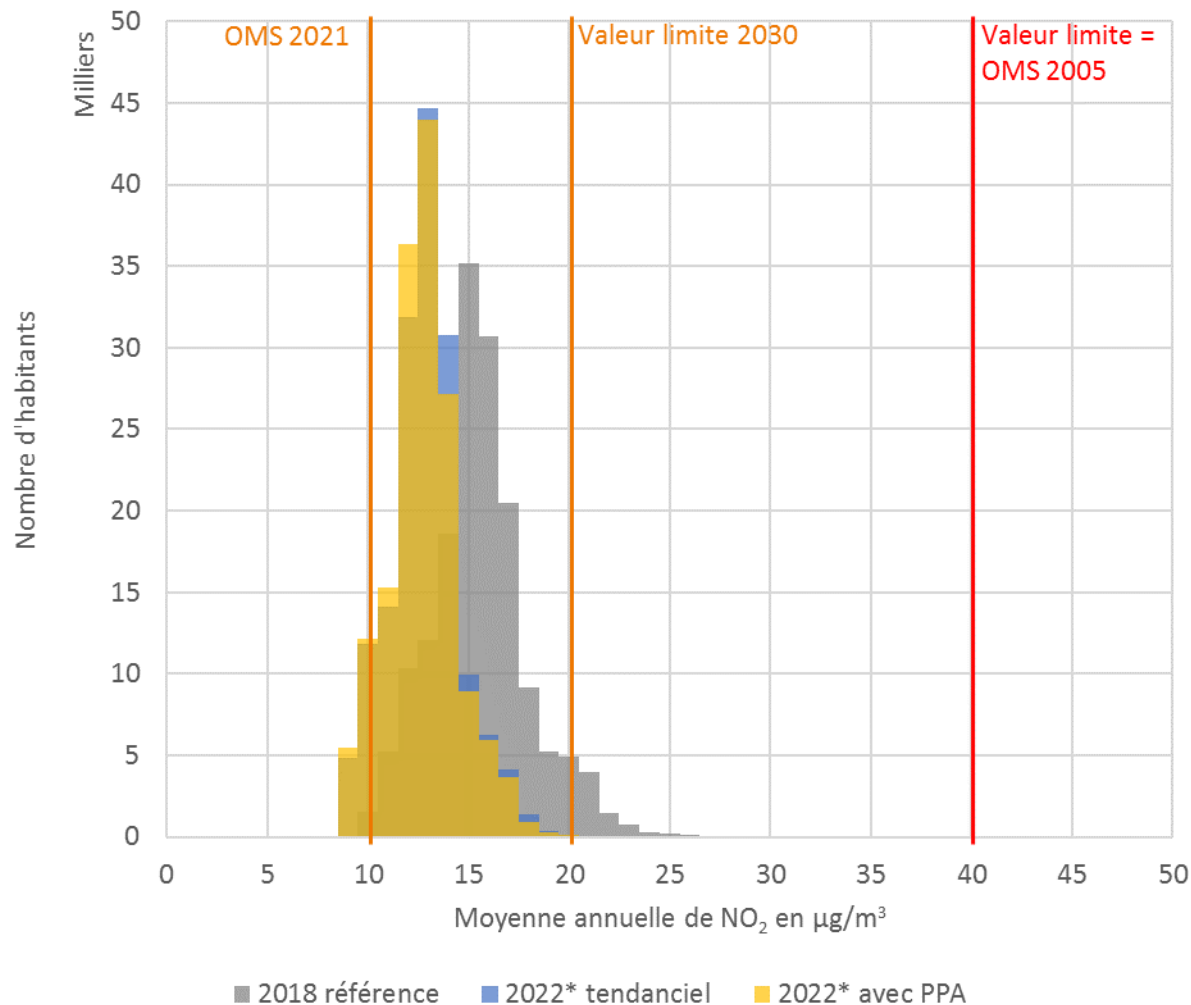
GAINS DE CONCENTRATIONS NO₂ ENTRE LA REFERENCE 2018
ET LE SCENARIO PPA 2022*



DIOXYDE D'AZOTE

NO₂

Distribution de l'exposition de la population au NO₂
PPA de la vallée de l'Arve



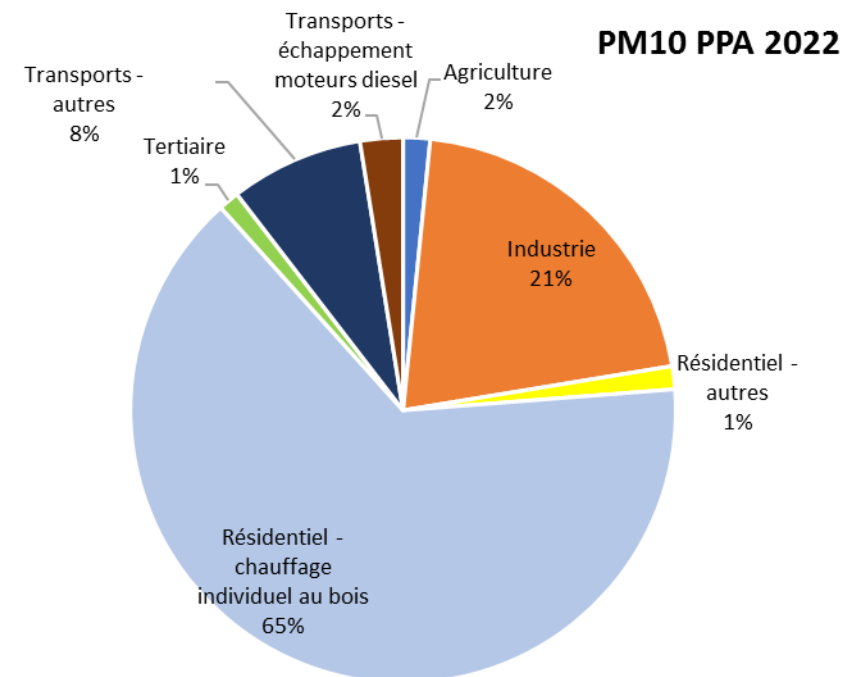
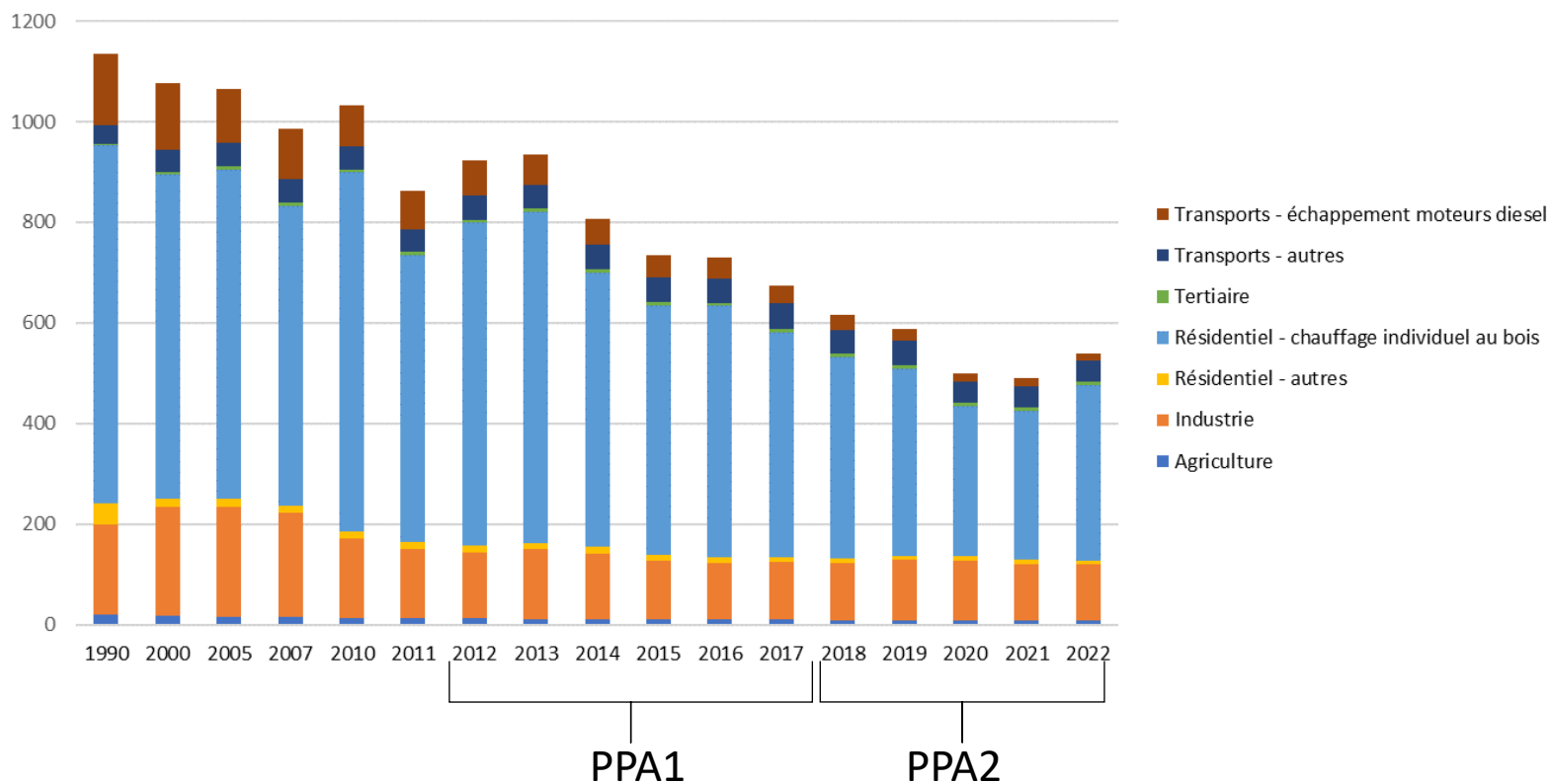
Les impacts sur les particules PM10

—

PARTICULES PM10 – Les émissions

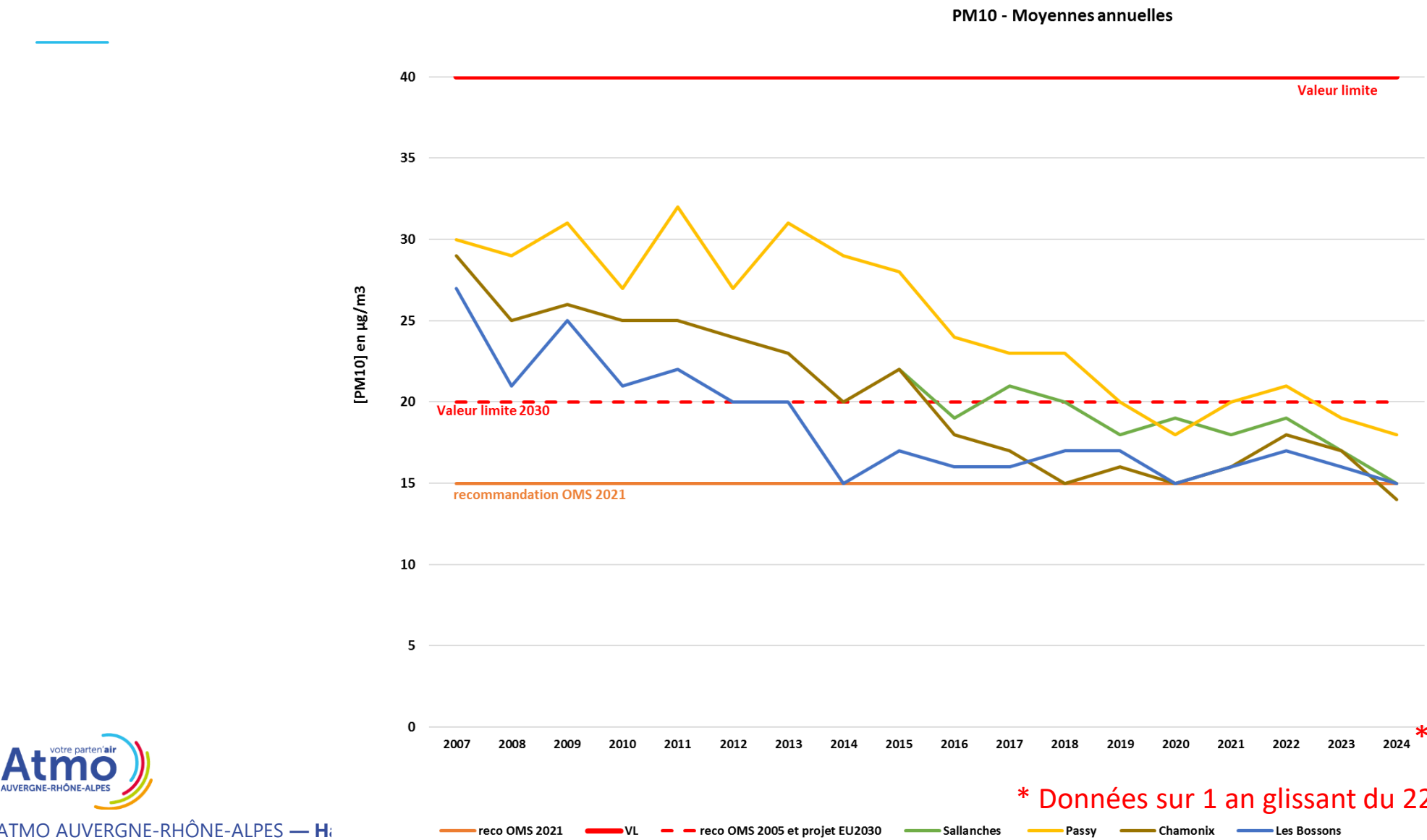
PM10

Evolution des émissions de PM10 PPA de l'Arve (tonne)



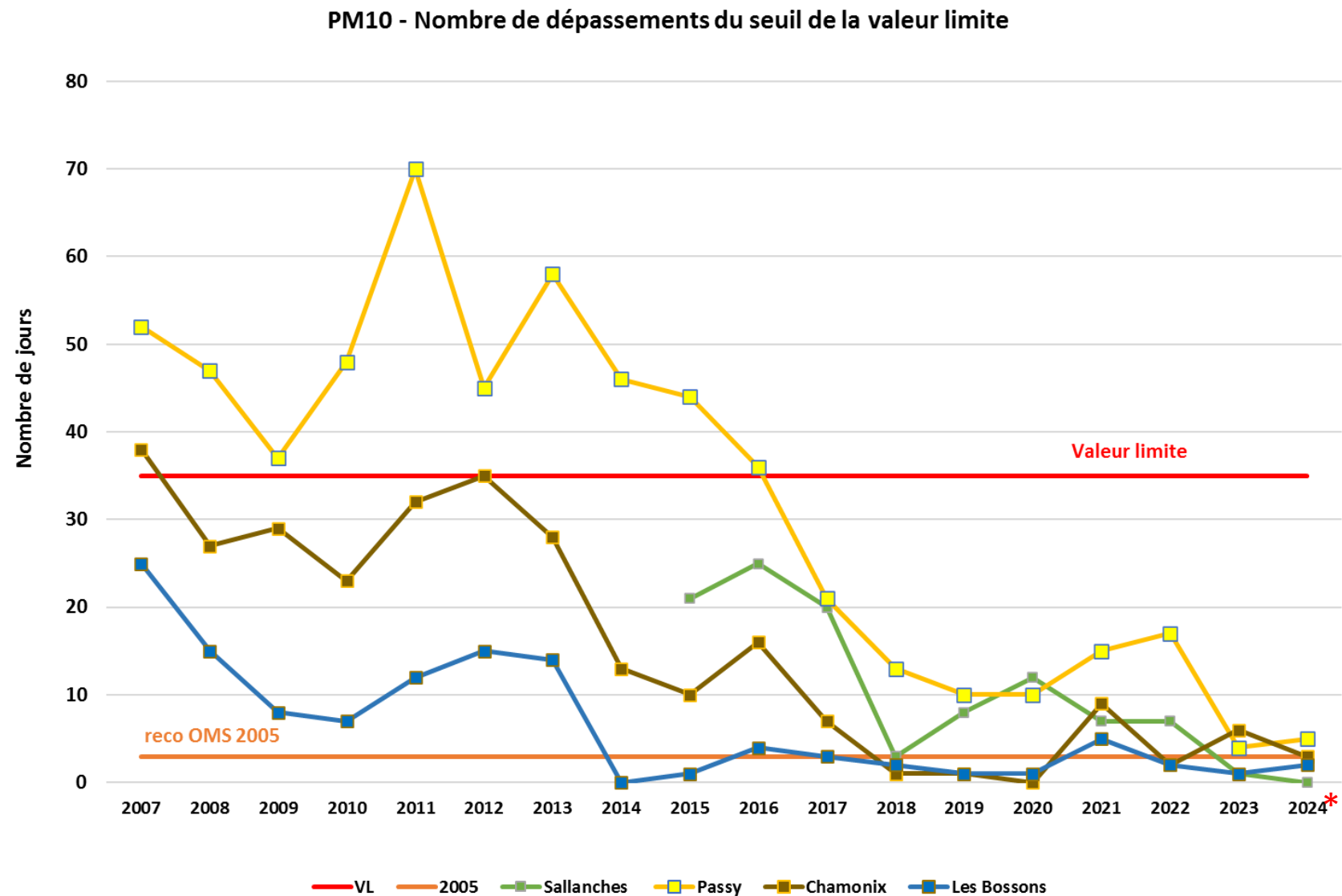
PARTICULES PM10 – Les concentrations aux stations

PM10



PARTICULES PM10 – Les concentrations aux stations

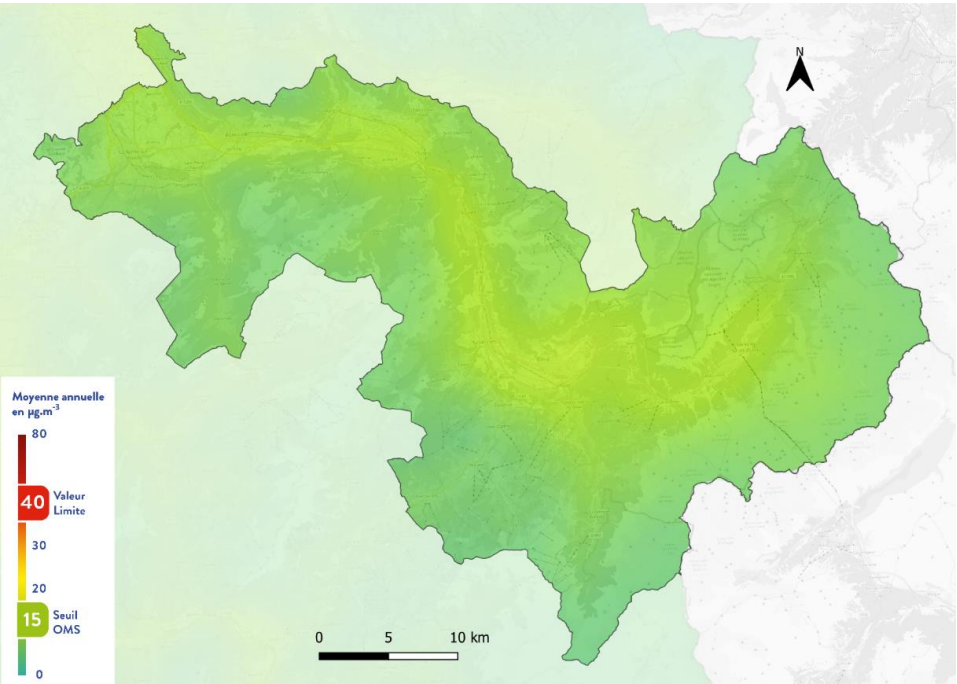
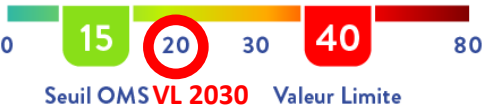
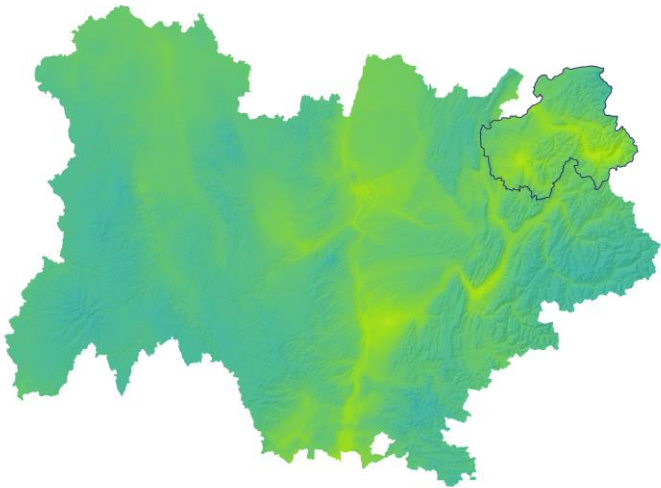
PM10



PARTICULES PM10

Bilan 2023

PM10

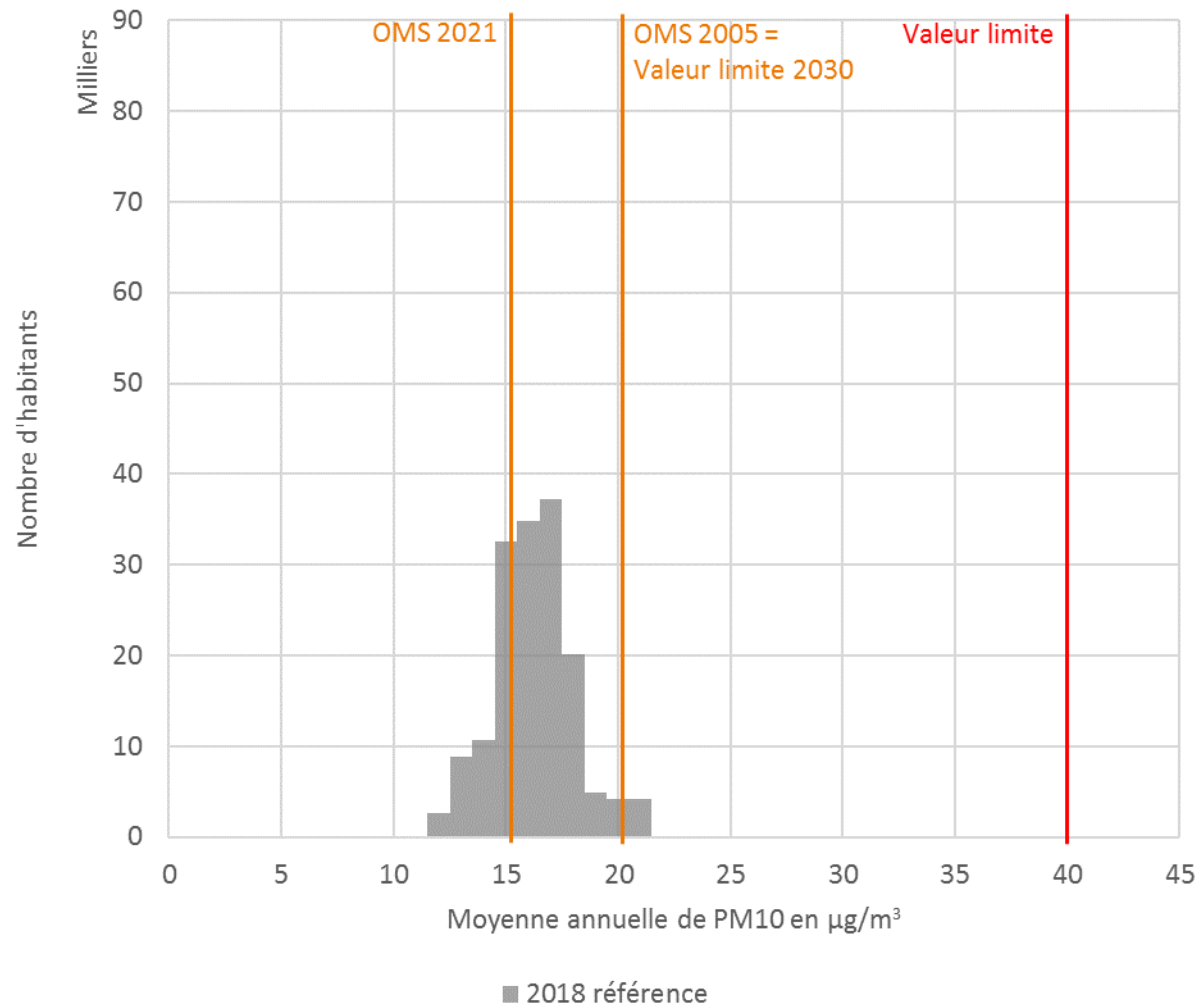


2023	Part de la population exposée à un dépassement		
	Valeur limite réglementaire	Future valeur réglementaire (nouvelle directive européenne)	Seuil OMS 2021
Territoire du PPA de la Vallée de l'Arve	0%	0%	59%

PARTICULES PM10 – L'impact des actions du PPA

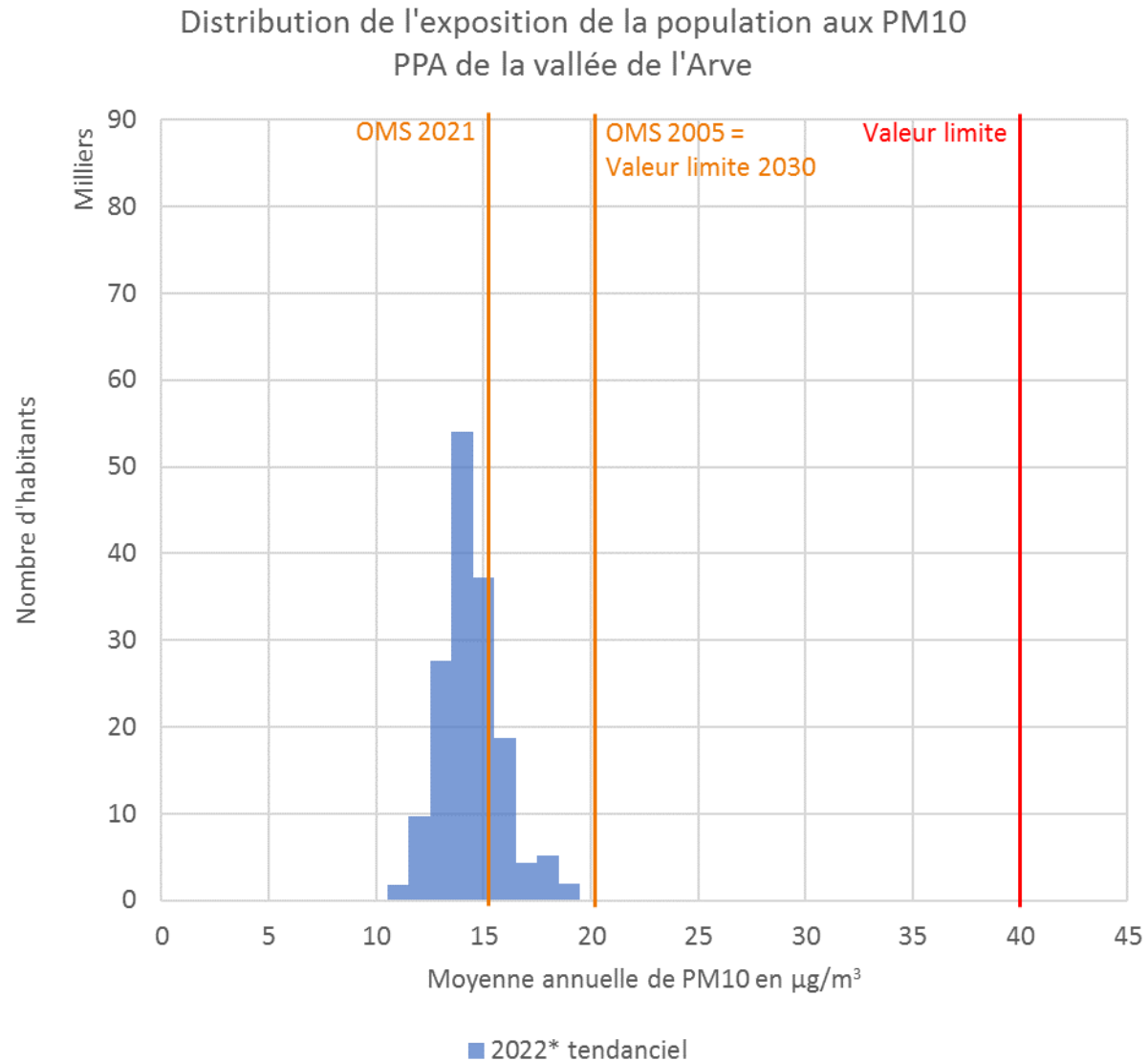
PM10

Distribution de l'exposition de la population aux PM10
PPA de la vallée de l'Arve



PARTICULES PM10 – L'impact des actions du PPA

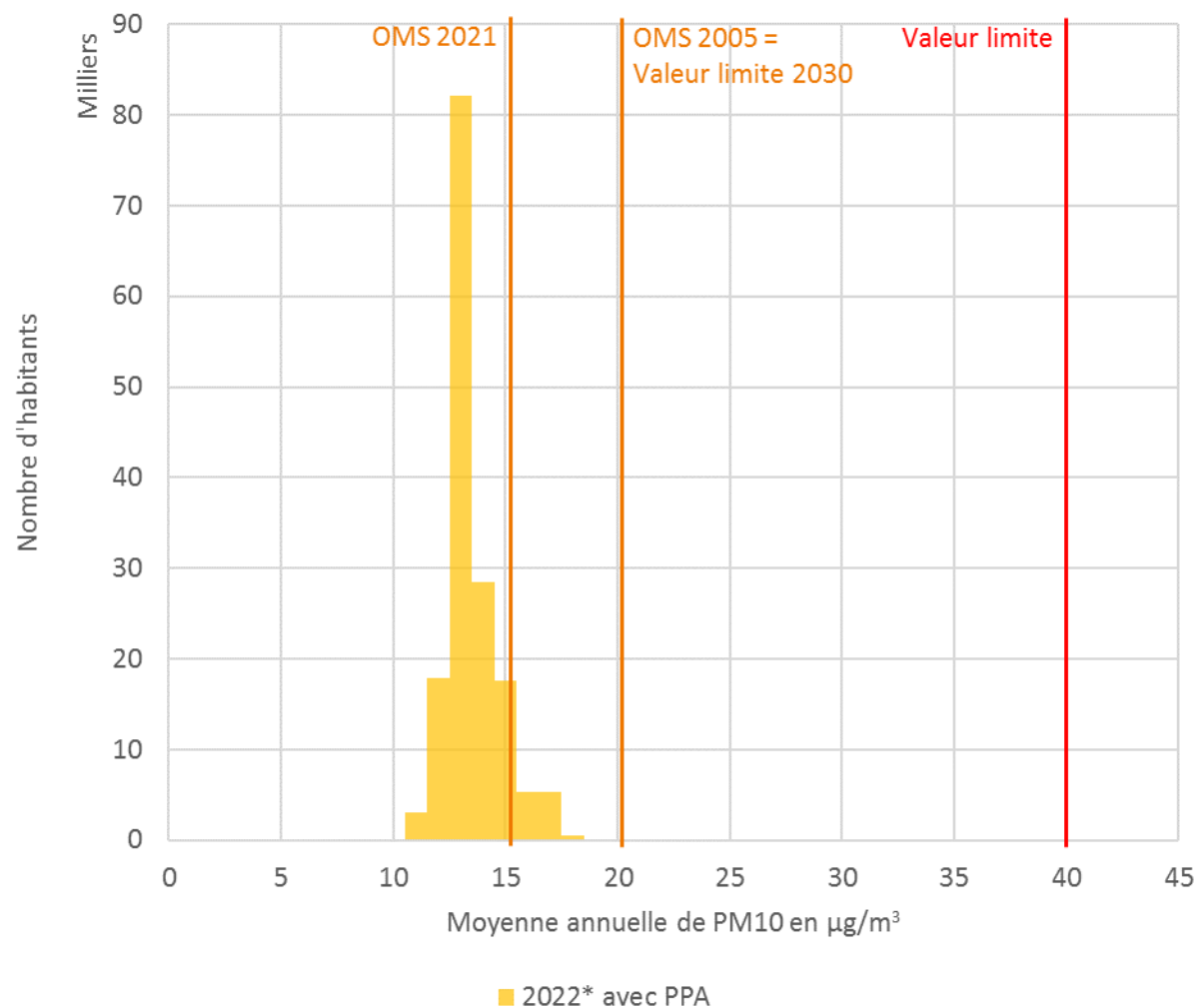
PM10



PARTICULES PM10 – L'impact des actions du PPA

PM10

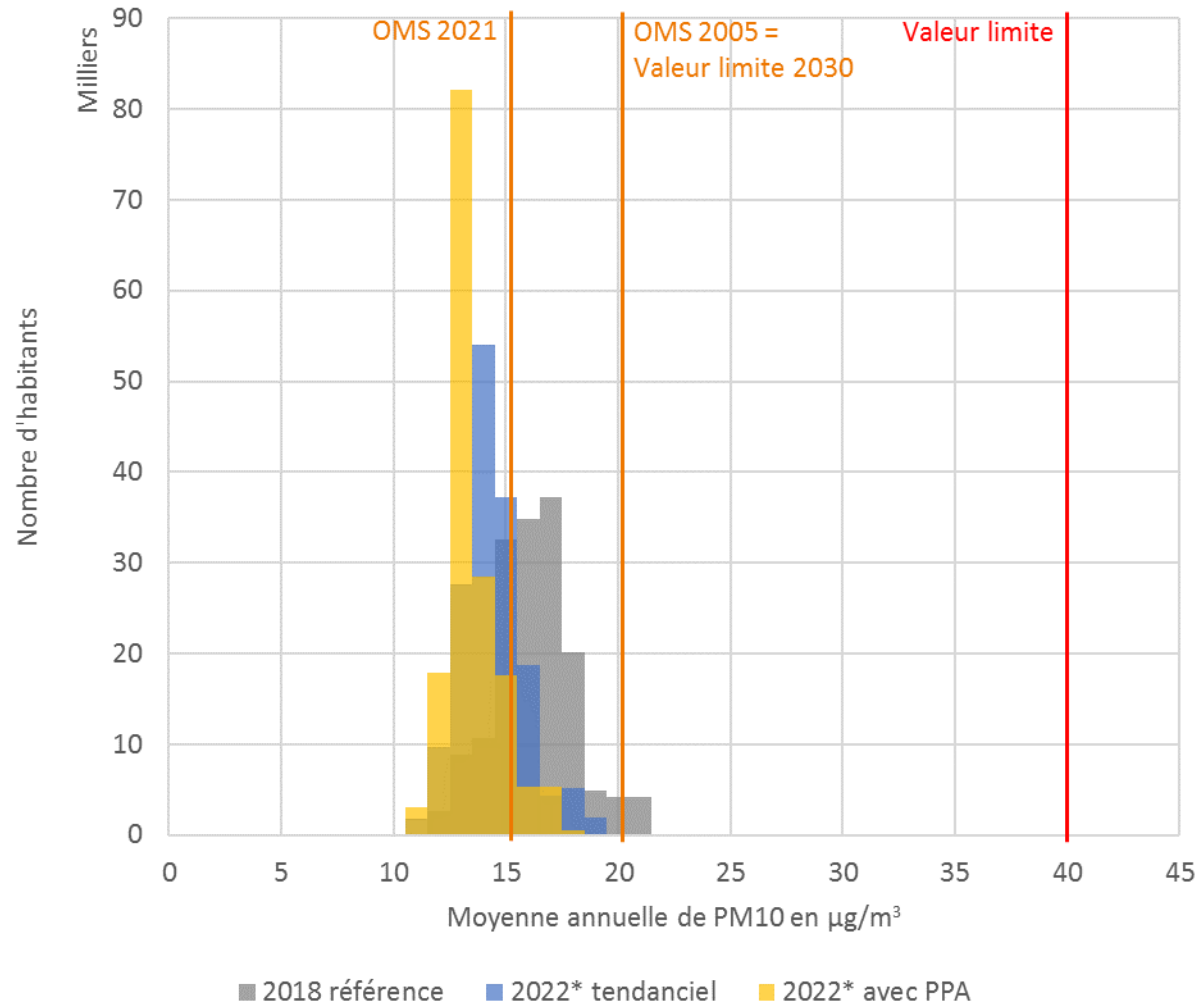
Distribution de l'exposition de la population aux PM10
PPA de la vallée de l'Arve



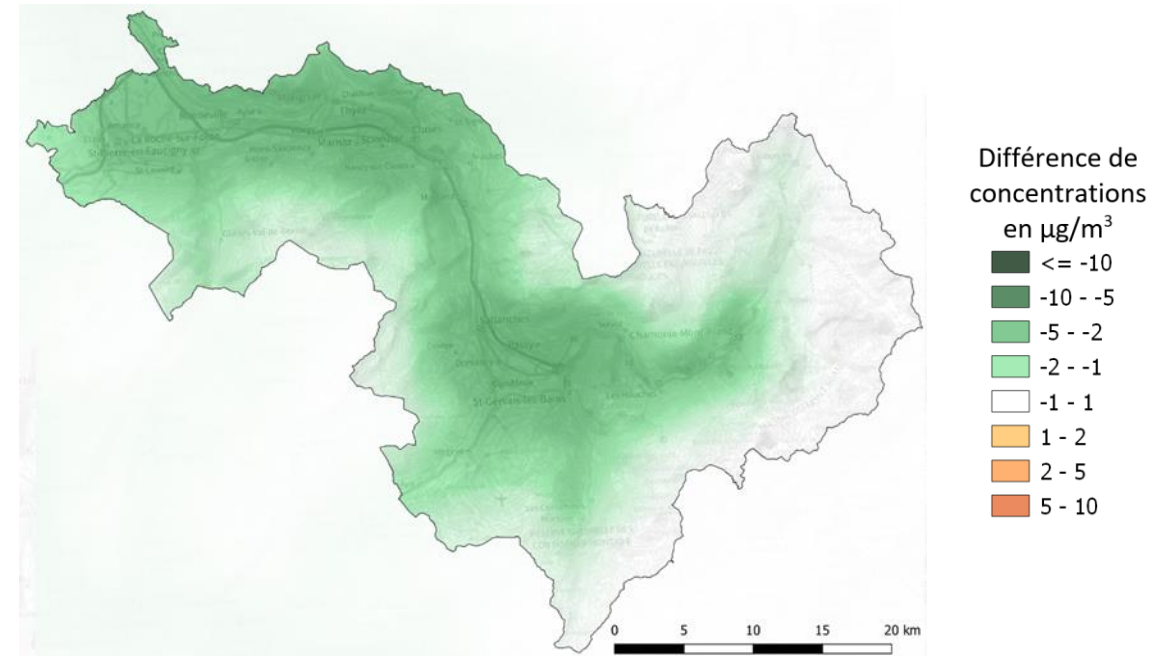
PARTICULES PM10 – L'impact des actions du PPA

PM10

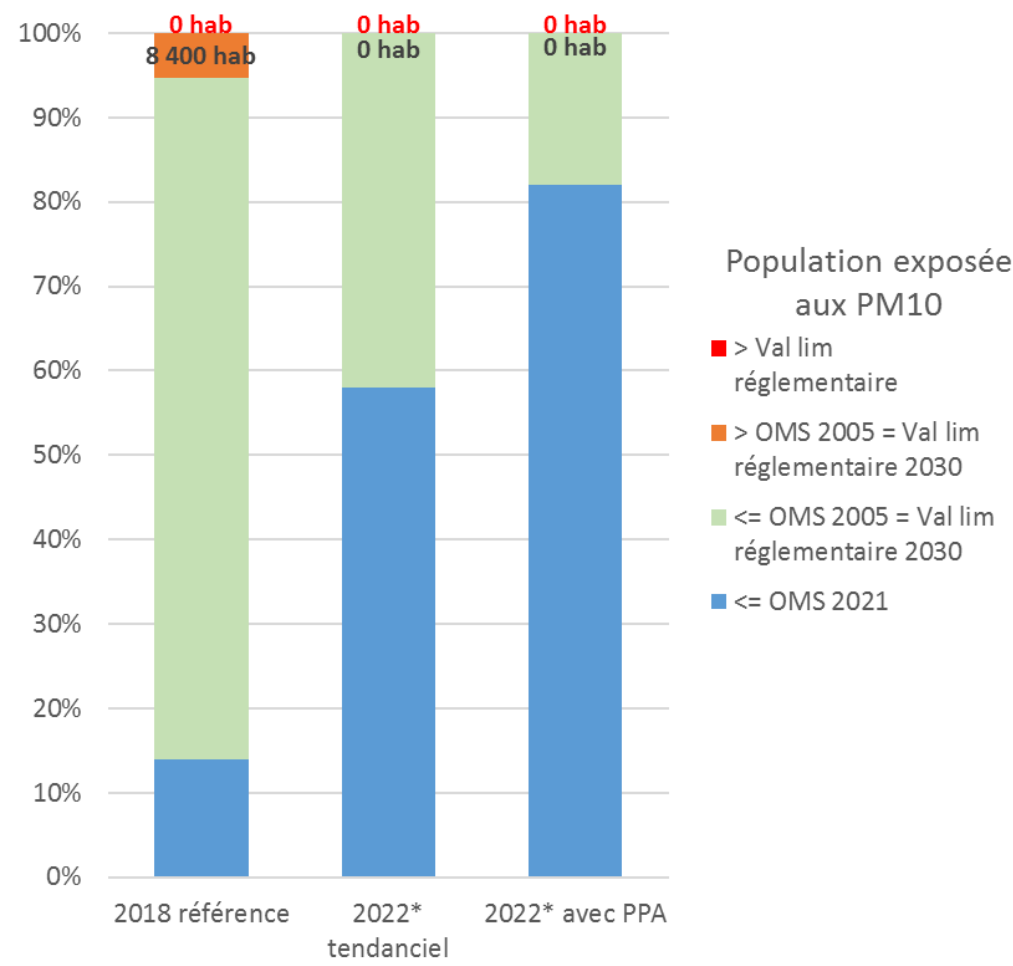
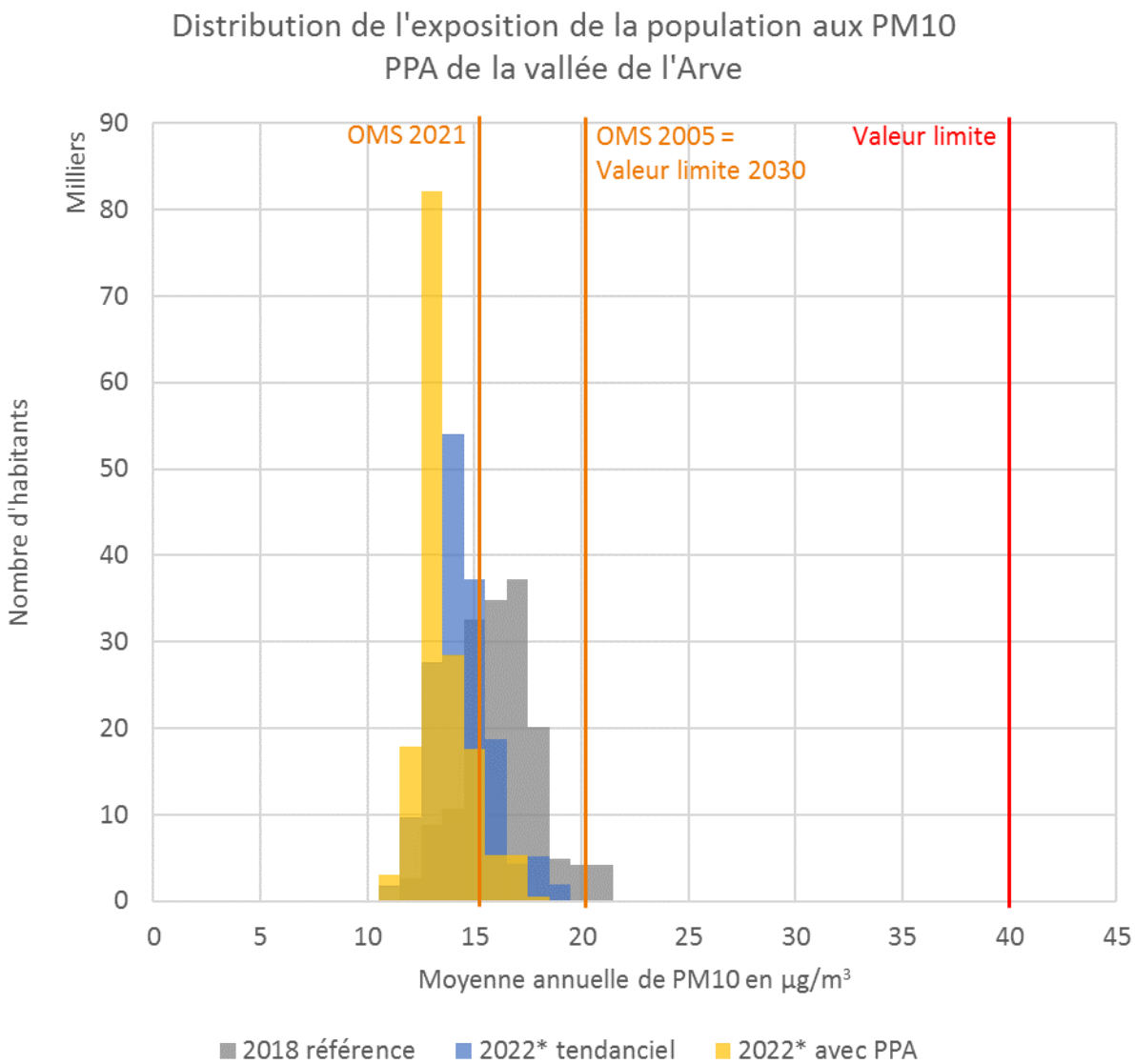
Distribution de l'exposition de la population aux PM10
PPA de la vallée de l'Arve



GAINS DE CONCENTRATIONS PM10 ENTRE LA REFERENCE 2018
ET LE SCENARIO PPA 2022*



PARTICULES PM10 – L'impact des actions du PPA



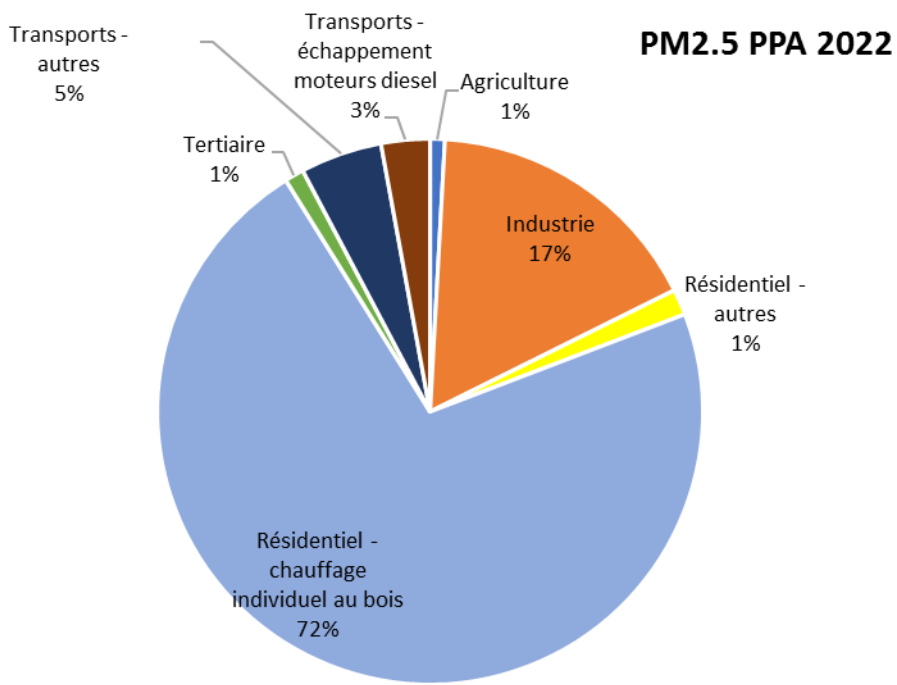
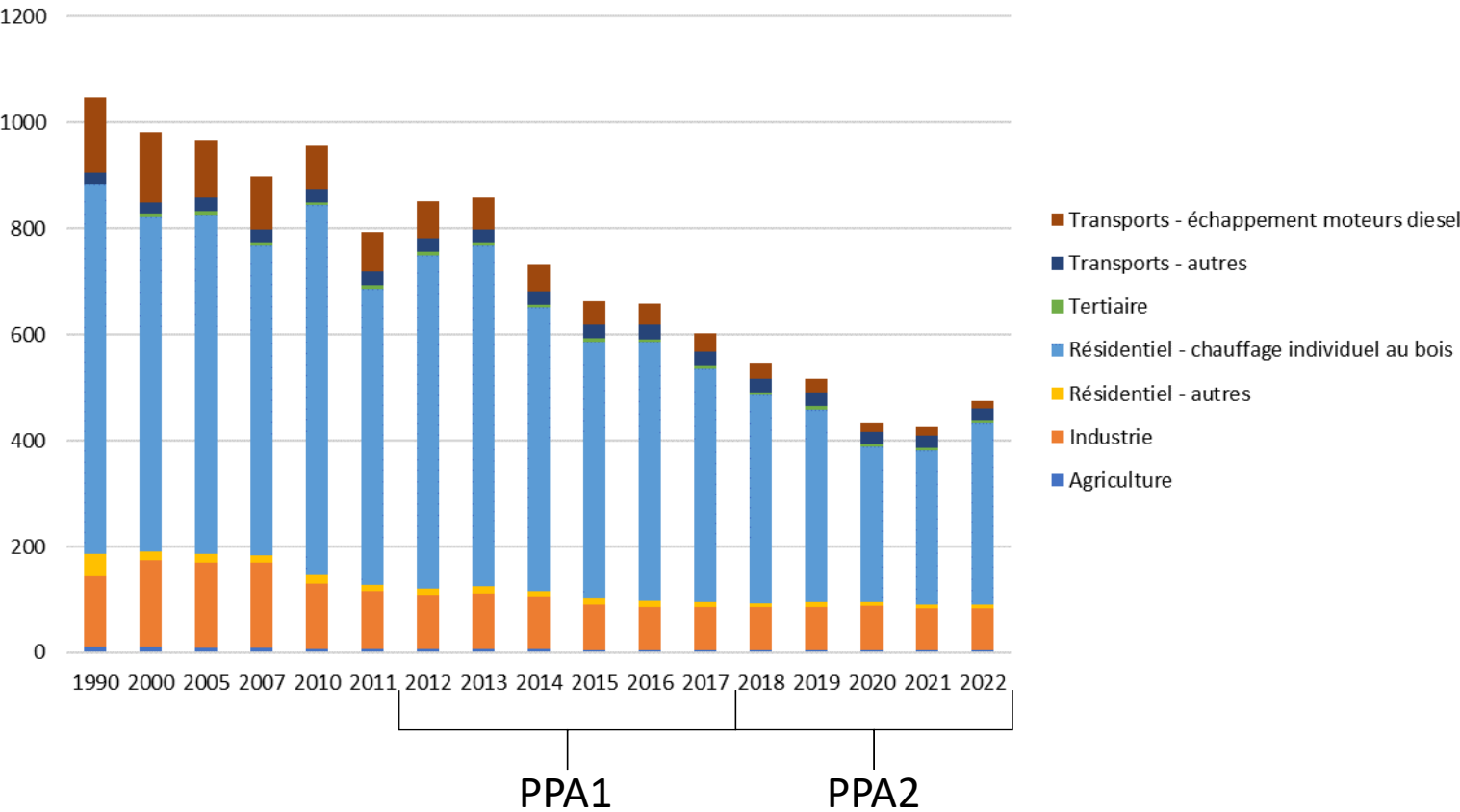
Les impacts sur les particules PM2.5

—

PARTICULES FINES (PM2,5) – Les émissions

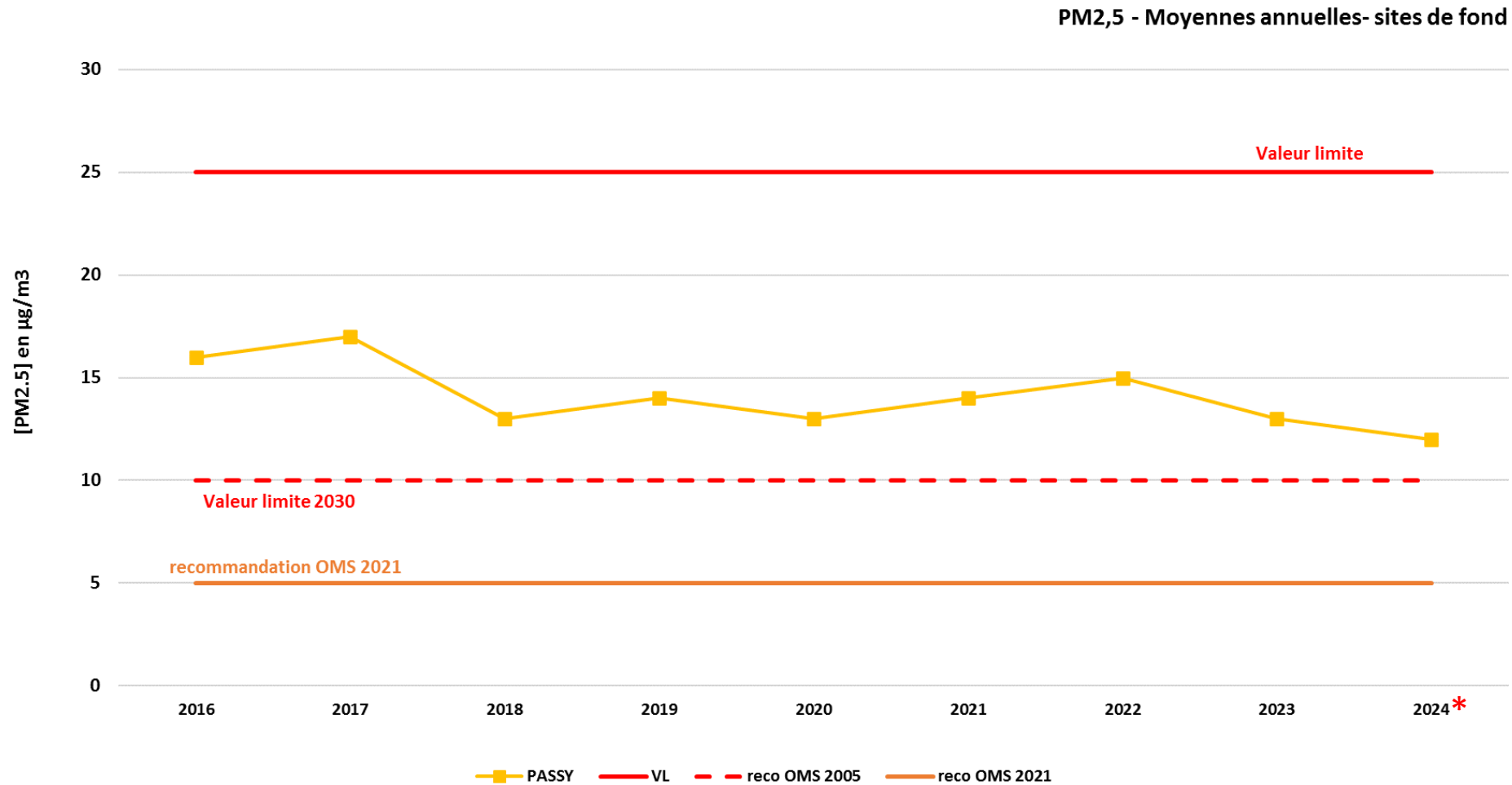
PM2,5

Evolution des émissions de PM2.5 - PPA de l'Arve (tonnes)



PARTICULES FINES (PM_{2,5}) – Les concentrations aux stations

PM_{2,5}



Bilan 2023

PM_{2,5}

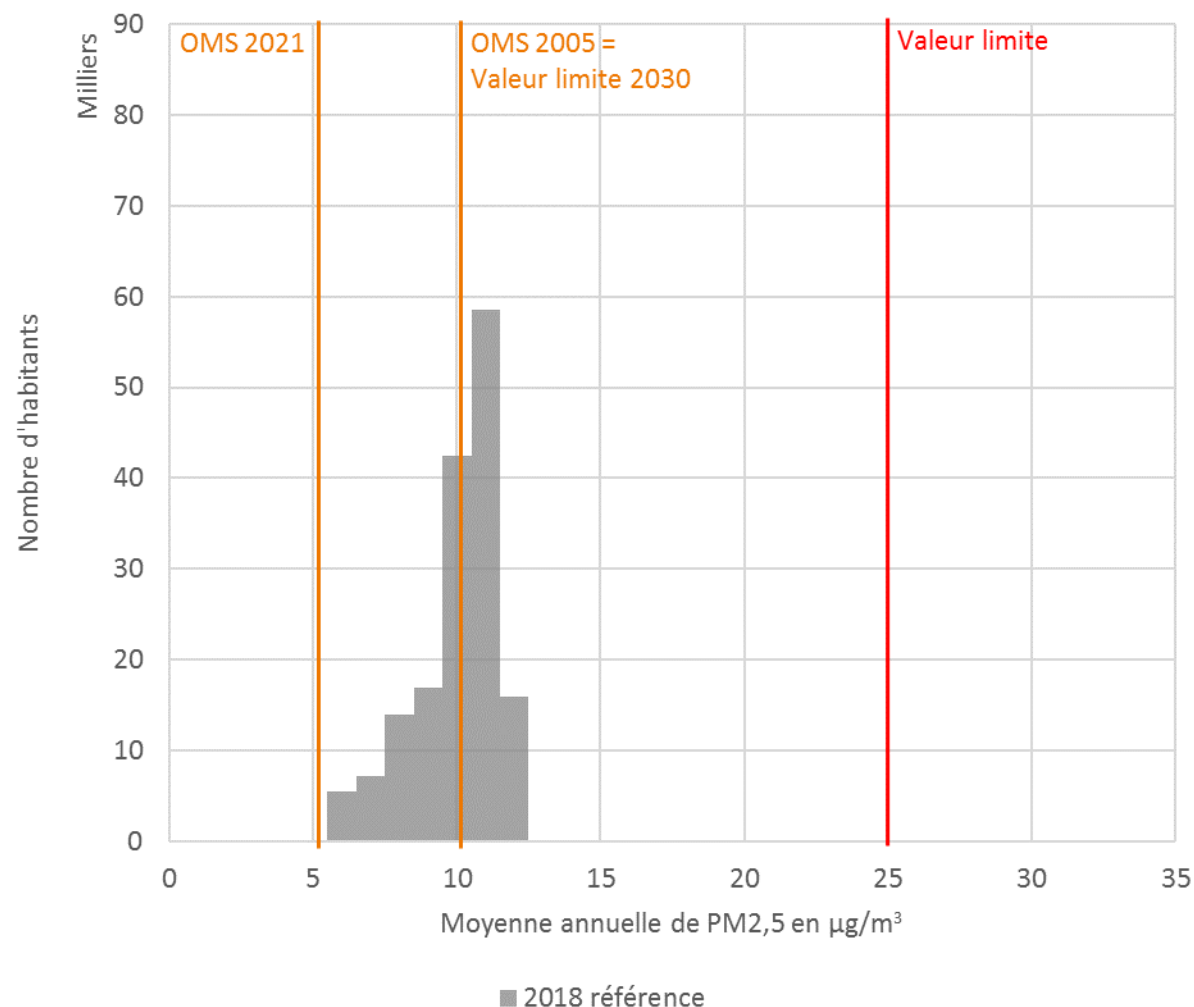


2023	Part de la population exposée à un dépassement		
	Valeur limite réglementaire	Future valeur réglementaire (nouvelle directive européenne)	Seuil OMS 2021
Territoire du PPA de la Vallée de l’Arve	0%	10%	97%

PARTICULES PM2,5 – L'impact des actions du PPA

PM2,5

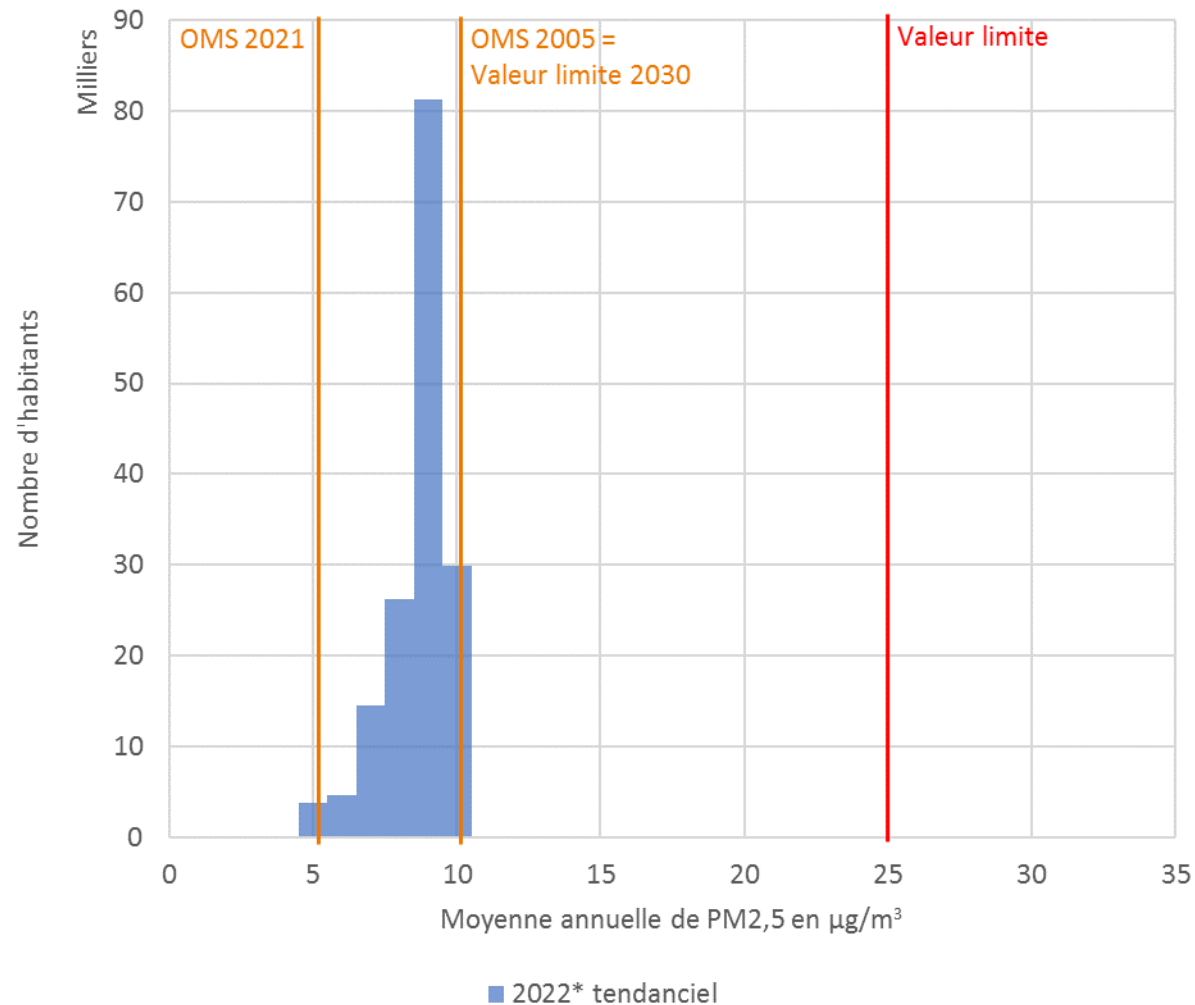
Distribution de l'exposition de la population aux PM2,5
PPA de la vallée de l'Arve



PARTICULES PM_{2,5} – L'impact des actions du PPA

PM_{2,5}

Distribution de l'exposition de la population aux PM_{2,5}
PPA de la vallée de l'Arve

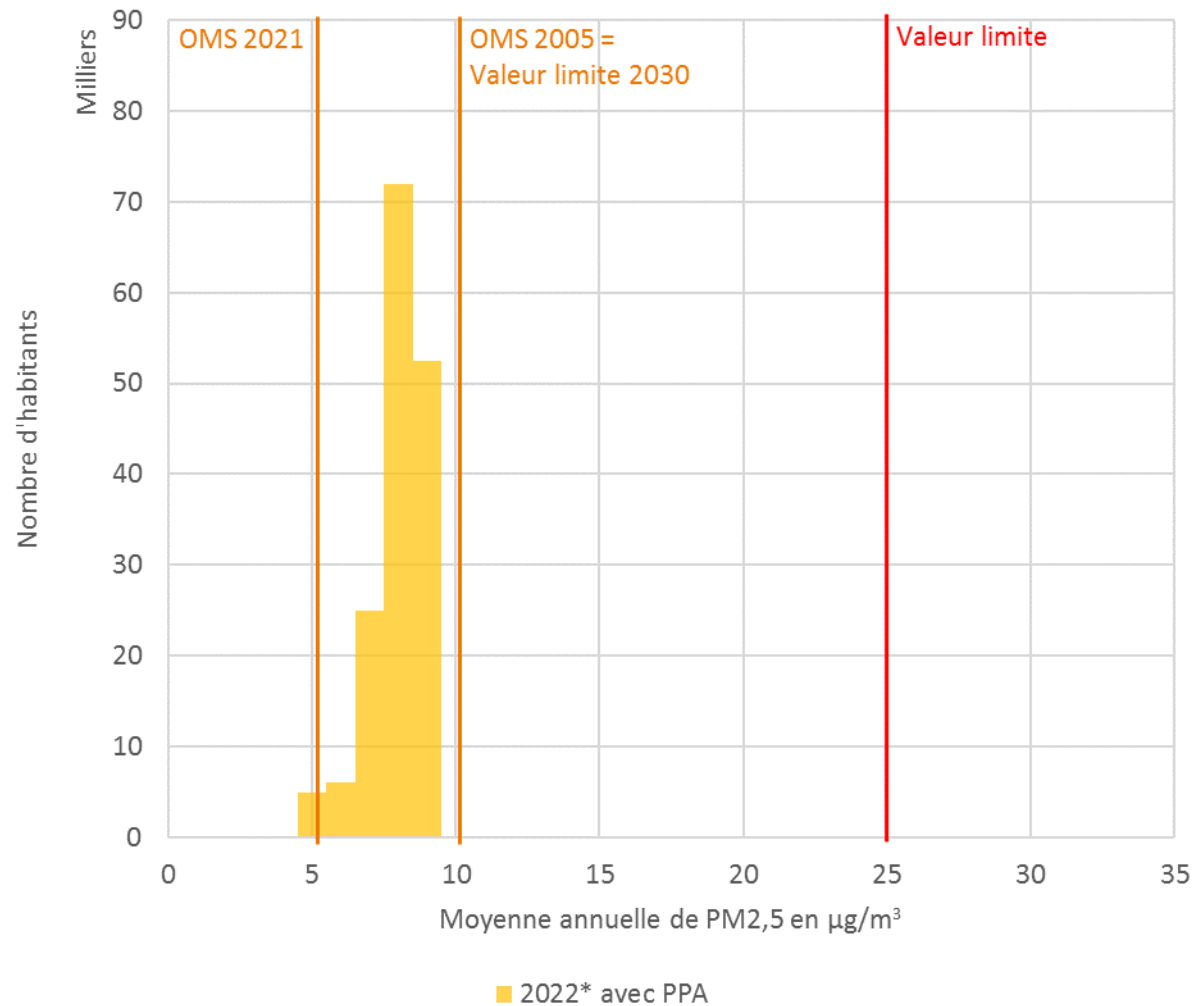


PARTICULES PM2,5 – L'impact des actions du PPA

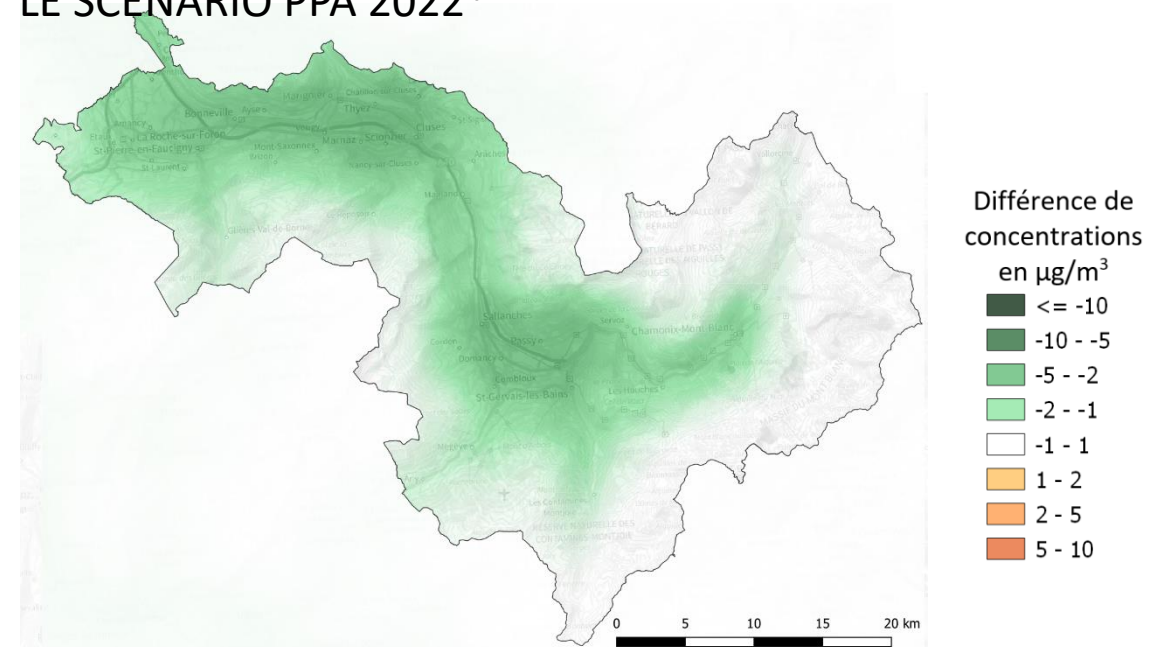
PM2,5

Distribution de l'exposition de la population aux PM2,5

PPA de la vallée de l'Arve



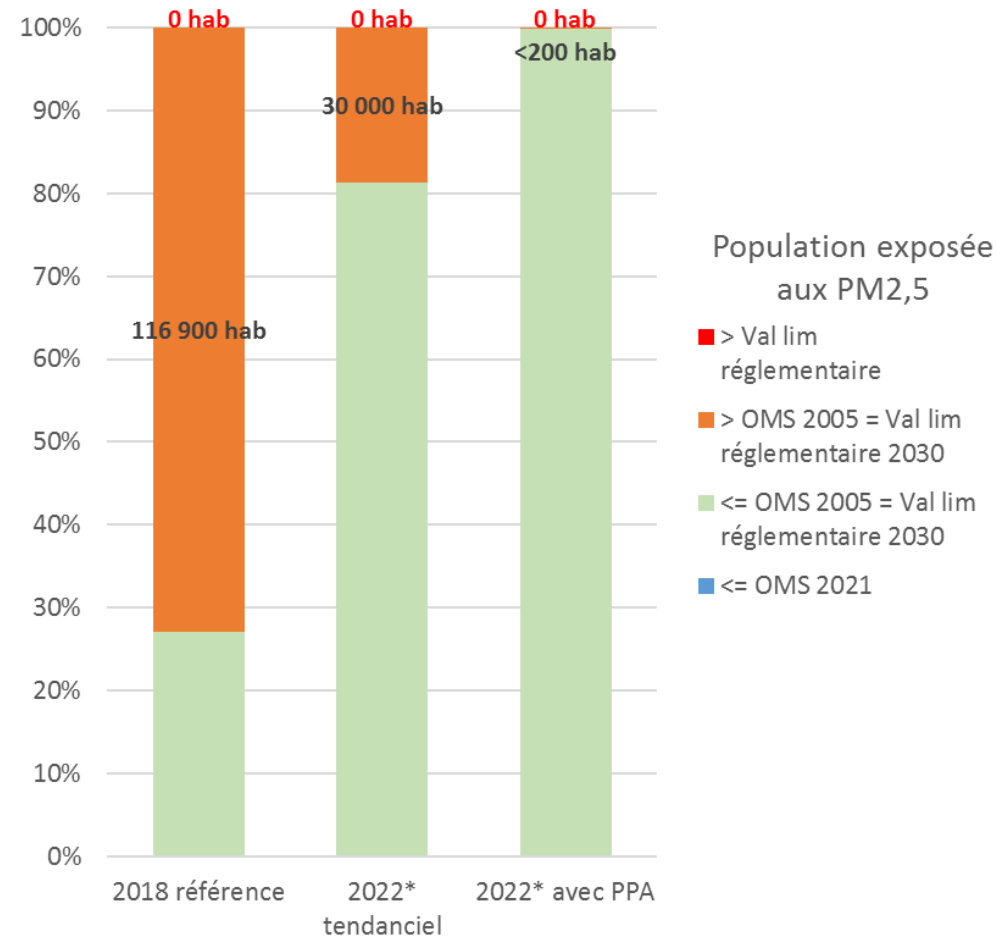
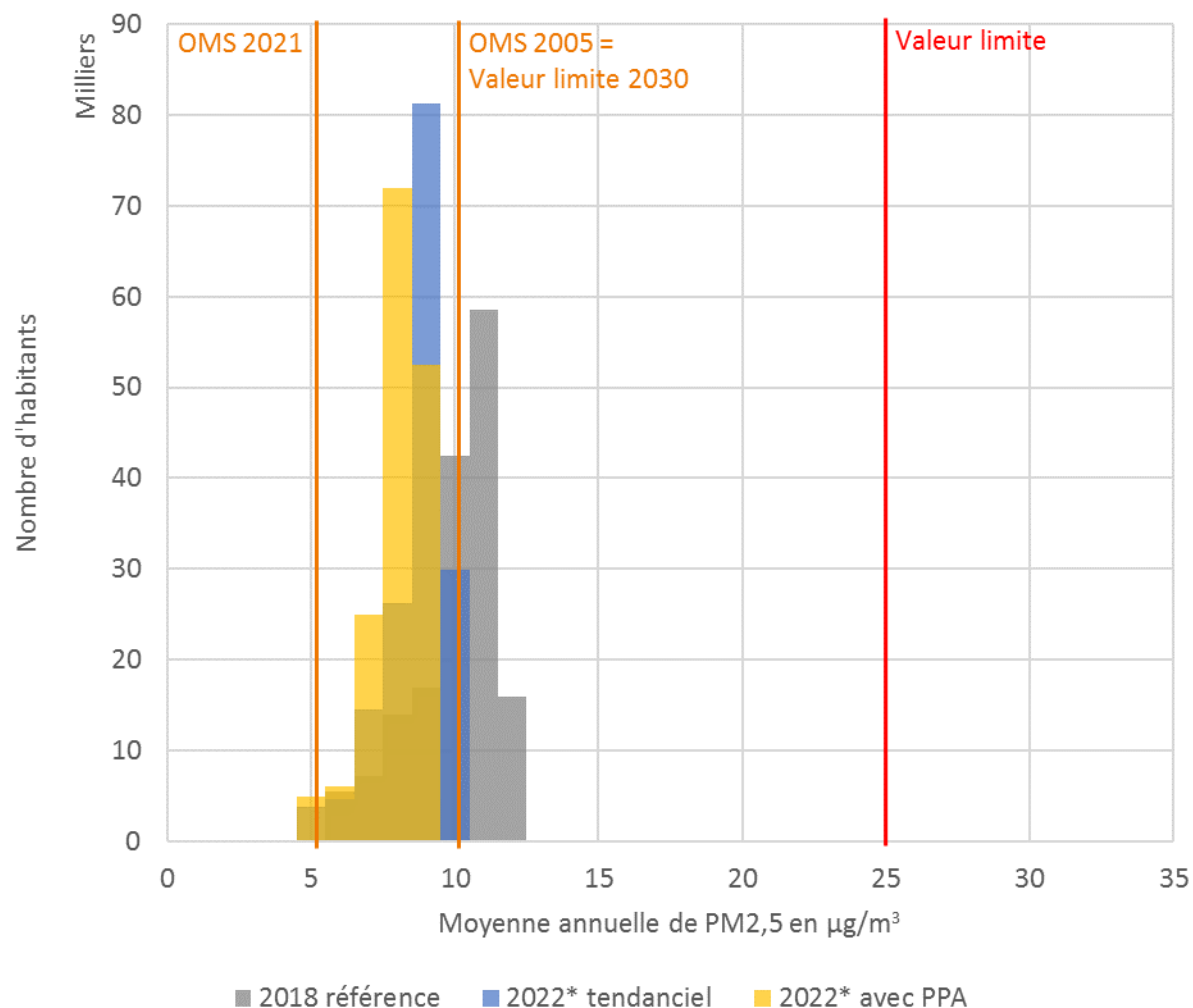
GAINS DE CONCENTRATIONS PM2.5 ENTRE LA REFERENCE 2018 ET LE SCENARIO PPA 2022*



PARTICULES PM2,5 – L'impact des actions du PPA

PM2,5

Distribution de l'exposition de la population aux PM2,5
PPA de la vallée de l'Arve



Bilan des objectifs PPA

—

Légende

EMISSIONS

Pourcentage de baisse des émissions (tous secteurs d'activités confondus)

% Réalisé

% Attendu

CONCENTRATIONS

Moyenne annuelle mesurée (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)

Tendance constatée (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)



Tendance attendue (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)

Valeurs limites (directive 2024)



Valeurs limites (directive 2008)



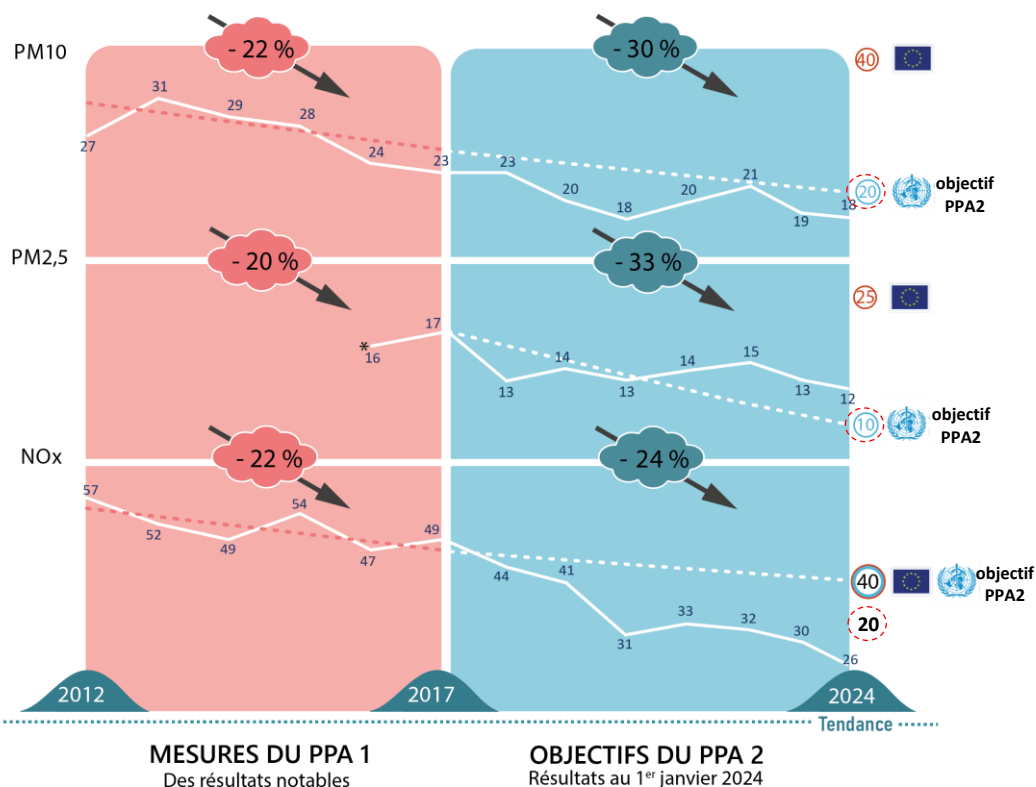
Seuils recommandés par l'OMS en 2005

Stations fixes de référence

Passy pour les PM10 et PM2,5

Chamonix-Route Blanche pour les NOx

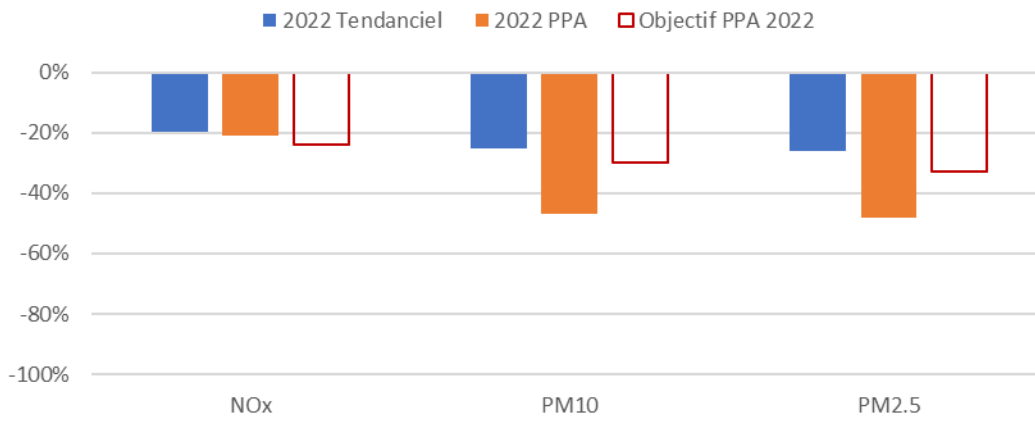
* Valeurs non mesurées avant 2016



Source : Données Atmo Auvergne-Rhône-Alpes - Mise à jour : Novembre 2024

Bilan des objectifs du PPA

Comparaison des évolutions depuis 2018 aux objectifs du PPA2 (émissions à climat normalisé)



-PM10: objectifs: une baisse de 30% des émissions, aucun dépassement journalier du seuil des $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et tendre vers une moyenne annuelle de $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Avec une baisse de 54% des émissions, 3 jours de pics de pollution et une moyenne annuelle de $19 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2023, les objectifs réglementaires sont atteints, mais les objectifs PPA ne sont pas encore totalement atteints sur les jours de pics.

-PM2.5: objectifs: une baisse de 33% des émissions et tendre vers $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle. Avec une baisse de 56% des émissions, mais une moyenne annuelle de $13 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2023, les objectifs réglementaires sont atteints, mais les objectifs PPA ne sont pas encore totalement atteints.

-NOx: objectifs: -24% en émissions de NOx, pour atteindre $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur la station de proximité trafic des Bossons. Avec une baisse de 22% des émissions et une mesure à $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ aux Bossons en 2023, les objectifs sont atteints pour ce polluant.



Merci de votre attention !

.....
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr
.....



Service gratuit disponible sur les magasins
d'applications et sur www.airtogo.fr

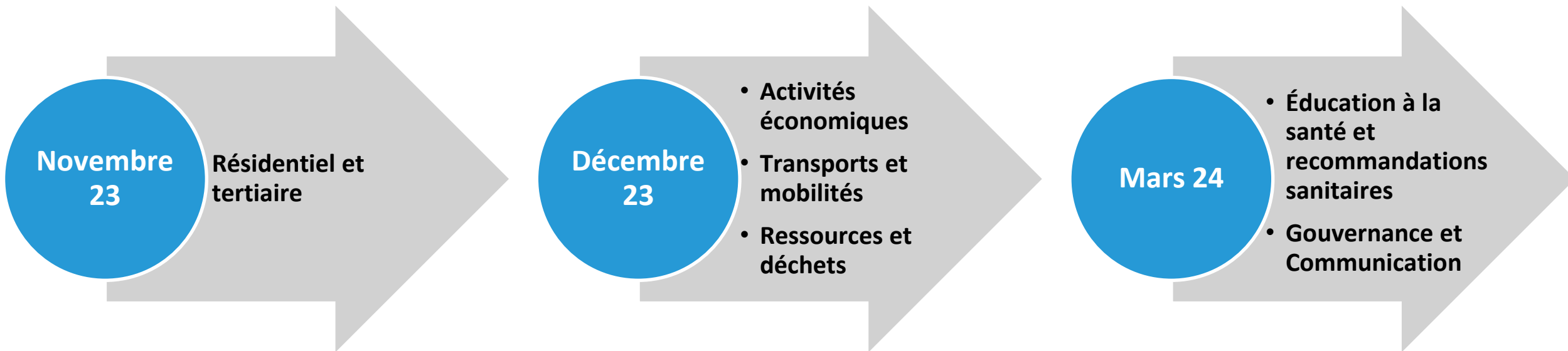
Synthèse de l'évaluation qualitative



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Animation des commissions thématiques :



2. Entretiens individuels menés par les agences Explorations et Ajuste avec :

- des représentants de l'État,
- des élus nationaux et locaux,
- des associations.



SYNTHÈSE DES ENTRETIENS ET DES COMMISSIONS



Synthèse

L'interdiction des foyers ouverts est plébiscitée ainsi que l'interdiction de l'écobuage.

Point de vigilance concernant le contrôle de l'application des mesures.

La communication de l'interdiction doit mieux cibler certains publics (résidents secondaires, acteurs du tourisme...).

Le Fonds Air Bois EnR est très majoritairement considéré comme **l'action qui a le plus contribué à réduire les émissions de PM10** et qui a également eu le plus d'impact sur les populations.

Pour certains acteurs, le Fonds Air Bois doit être repensé pour ne cibler que les énergies renouvelables.

La rénovation énergétique est perçue comme un levier primordial pour améliorer la qualité de l'air.

Points forts : la politique de cumul des aides, le guichet unique Haute Savoie Rénovation Énergétique (HSRE).

Des difficultés liées au coût de la rénovation, aux règles changeantes et à la complexité administrative perçue par l'utilisateur.

Priorisation des propositions issues des entretiens et des commissions

- **Simplifier la lisibilité des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique** considérée comme une thématique prioritaire
- La **prolongation des mesures clés** permettant la conversion des modes de chauffage avec un possible changement de nom plus générique réunissant les différents fonds
- Orienter au maximum le nouveau fonds **vers les énergies renouvelables**
- Doubler la prime pour les énergies renouvelables
- Mieux cibler les copropriétés
- Développer la communication auprès des notaires, agents immobiliers, loueurs, résidents secondaires et touristes

Synthèse

Mobilités alternatives

Le développement des offres alternatives à l'autosolisme (covoiturage, aménagements cyclables...) est souligné. Progrès à réaliser en faveur de la lisibilité des offres et la mise en cohérence des projets à l'échelle du territoire du PPA.

Transports en commun

Efforts importants réalisés par les EPCI et les entreprises pour promouvoir les transports collectifs et verdir leurs flottes de véhicules.

L'offre reste globalement insuffisante en terme de fréquence et de mise en cohérence des réseaux, impactée par la configuration du territoire (coupures urbaines) et la coordination entre les AOM.

Trafic routier

Malgré l'évolution de la réglementation UE et les progrès des motorisations, la baisse de la pollution liée au trafic international reste un défi majeur.

Efficacité avérée de la limitation hivernale de la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute.

Le 110 km/h à l'année est diversement perçu : certains acteurs le demandant et jugent son application simple et efficace, d'autres pointent le problème de son acceptabilité sociale, notamment au vu du coût de l'autoroute. Concernant le sujet de la ZFE, certains pointent un manque de volonté pour sa mise en œuvre.

Ferroutage

Critiques formulées quant au manque d'investissements sur les infrastructures historiques et le retard pris sur le projet de liaison transalpine Lyon-Turin.



Priorisation des propositions issues des entretiens et des commissions

- Renforcer les alternatives à l'autosolisme : offre de covoiturage, mobilités douces, tarification incitative, notamment pour l'offre ferroviaire.
- Mise en cohérence des schémas directeurs cyclables à l'échelle de la vallée de l'Arve.
- Développement de l'offre de transports en commun en lien avec les AOM.
- Développer la pédagogie pour inciter les habitants à adapter leur mode de transport à leurs trajets.
- Mettre en place un plan d'actions du dernier kilomètre autour des gares du Léman Express et des parkings A40, avec une tarification préférentielle pour les parkings à proximité des gares.
- Poursuite du Fonds air véhicule encouragée avec un aménagement des critères d'attribution et l'extension du fonds à l'ensemble des EPCI du territoire PPA.
- Faire aboutir les projets en cours des stations multi-carburants.
- Mutualisation du transport par filière industrielle, solutions de gestion du dernier kilomètre, développement de l'usage des énergies alternatives en lien avec l'objectif de décarbonation.
- Présentation et valorisation de l'étude sur la ZFE.

Synthèse

Fonds air entreprise (FAE)

Ce dispositif d'accompagnement des entreprises a donné des résultats concrets, avec un véritable effet de levier en faveur de leur engagement à réduire leurs émissions de polluants au-delà du réglementaire.

ICPE

Suivi strict des ICPE avec des normes très contraignantes respectées par les entreprises, et une efficacité des contrôles reconnue, avec des contrôles plus nombreux et inopinés demandés.

Incinérateur de Passy : la majorité des acteurs institutionnels sont contre sa fermeture et insistent sur l'importance de traiter les déchets localement.

BTP

Volonté de créer des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) dans les territoires, mais confrontés à des difficultés multiples : acceptabilité, règlement administratifs, financements, etc.

Études des émissions du secteur du décolletage

L'intérêt de cette étude est reconnu : reconduction et élargissement de démarches d'évaluation et d'études de ce type à d'autres secteurs souhaités.

Priorisation des propositions issues des entretiens et des commissions

- Poursuivre le FAE en élargissant son accès (secteurs/ taille d'entreprises) et en intégrant d'autres problématiques telles sur l'isolation thermique des bâtiments d'entreprises.
- Améliorer la connaissance des émissions des différents secteurs économiques en déployant des études similaires à celle conduite sur le décolletage.
- Proposition d'un guichet unique d'accès aux aides pour les entreprises.
- Poursuivre la politique de contrôle des activités économiques et améliorer l'accessibilité des résultats issus des contrôles.
- Question de l'élargissement des contrôles à d'autres catégories d'entreprises, qui renvoie à la question des compétences en matière de police (police des ICPE relève du préfet ; hors champ ICPE, pouvoirs de police du maire).



Synthèse

Gestion des déchets et recyclage : mise en avant de pratiques de gestion des déchets et promotion du recyclage. La communication doit être renforcée pour accompagner le changement de culture des citoyens en matière de déchets. Mieux intégrer l'activité touristique et l'ouverture des commissions aux professionnels du tourisme. Demande de plus de transparence concernant le traitement des déchets en Haute-Savoie.

Réseaux de chaleur, méthanisation : développement de réseaux de chaleur perçu comme une solution durable. La méthanisation est perçue comme une piste locale intéressante.

Priorisation des propositions issues des entretiens et des commissions

- Favoriser une politique de redevance incitative et le développement des PAV.
- Développer la gestion des biodéchets par le biais du compostage partagé.
- Développer la collecte des biodéchets liquides sur toute la vallée de l'Arve pour les amener à la station de la Roche-sur-Foron (seul site actuellement autorisé à mélanger biodéchets et boues de STEP) dans le cadre du dispositif ZEST.
- Développer une communication pédagogique autour de la méthanisation.
- Principe d'une brigade verte (déjà à l'étude) à mutualiser entre les différents EPCI.
- Communiquer auprès des donneurs d'ordre pour qu'ils privilégient le bois de construction local et labellisé.
- Valoriser les services écosystémiques de la forêt (sur le modèle de contrats existant déjà entre syndicats des eaux et forestiers pour la production d'eau potable issue des captages en forêt ou le financement des reboisements).



Synthèse

- Actions de mobilisation citoyenne menées avec succès, mais reste à développer un axe « éducation à la santé ».
- La disponibilité des personnes pour structurer un réseau est fondamentale.

Priorisation des propositions issues des entretiens et des commissions

- Développer un programme d'éducation à la santé avec les parties prenantes concernées (éducation nationale, professionnels de Santé).
- Définir une stratégie de communication forte sur l'année (et pas seulement lors des pics).
- Déployer des outils/actions de communication pertinents (approche innovante de l'information ; influenceurs/ambassadeurs ; communiquer, sensibiliser de nouvelles cibles).
- Structurer un réseau partenarial pérenne (construire et anticiper la relation avec l'éducation nationale, s'appuyer sur les associations de médecins, définir un référent sur ces questions dans chaque EPCI, voir comment les EPCI peuvent créer des postes d'animateurs santé-environnement).
- Créer un accompagnement spécifique à l'éducation nationale : accompagnement des intervenants scolaires et intervention directe.



Synthèse

- Appréciation globale positive de la gouvernance (représentativité, leadership de l'État, périmètre et rôle du SM3A).
- La qualité et la fluidité des relations de travail entre les partenaires est en général saluée et le rôle de l'État comme initiateur est souligné positivement.
- Un volontarisme autour de la réussite du PPA et le sentiment qu'une communauté s'est créée.
- Sa relative souplesse et le fait qu'il n'y ait pas eu besoin de créer une structure nouvelle est apprécié.
- Une organisation parfois perçue comme complexe et pas suffisamment efficiente pour la mise en œuvre des actions.
- Un dialogue globalement perçu comme apaisé, parfois perçu comme dégradé, avec une érosion de la participation des parties prenantes (impression contrebalancée par la séquence d'évaluation).
- Le positionnement de certains acteurs dans le processus de collaboration est questionné.

Priorisation des propositions issues des entretiens et des commissions

- La majorité des acteurs voit dans la gouvernance actuelle un dispositif qui a fait ses preuves, qui peut gagner encore en réactivité et en efficacité, sans remettre en cause sa structure ni son mode de fonctionnement général.
- Certains décideurs évoquent la possibilité d'une gouvernance différente pour plus d'efficacité en termes de modèle d'organisation et de structure porteuse (SM3A, SCOT Mont-Blanc, ALEC).
- Envisager une évolution de la gouvernance et une gestion différente permettrait de donner un nouvel élan.



Synthèse

- Une communication proactive qui a permis une sensibilisation accrue des habitants.
- Une perception toujours négative de la problématique de la qualité de l'air à l'échelle nationale.

Priorisation des propositions issues des entretiens et des commissions

- Délivrer une communication positive, rassurante, créatrice de confiance et renforcer sa dimension proactive.
- Les efforts de communication devraient être plus pédagogiques pour rendre lisible les résultats des mesures, engager les évolutions de comportements, tout en évitant la culpabilisation des personnes.
- Mieux segmenter les messages et les discours en fonction des cibles.
- Faire appel aux techniques de nudge marketing.
- Développer la communication de proximité (street marketing) auprès de cibles spécifiques : visiteurs, résidents secondaires, entreprises, acteurs du tourisme, etc.
- Mettre en place une stratégie d'influence sur les réseaux sociaux.
- Améliorer l'image de la vallée au niveau national.
- Accompagner les décideurs du PPA dans leurs prise de parole (media training).
- Réévaluer le mix achat d'espaces dans les médias locaux (équilibre radio/presse écrite).

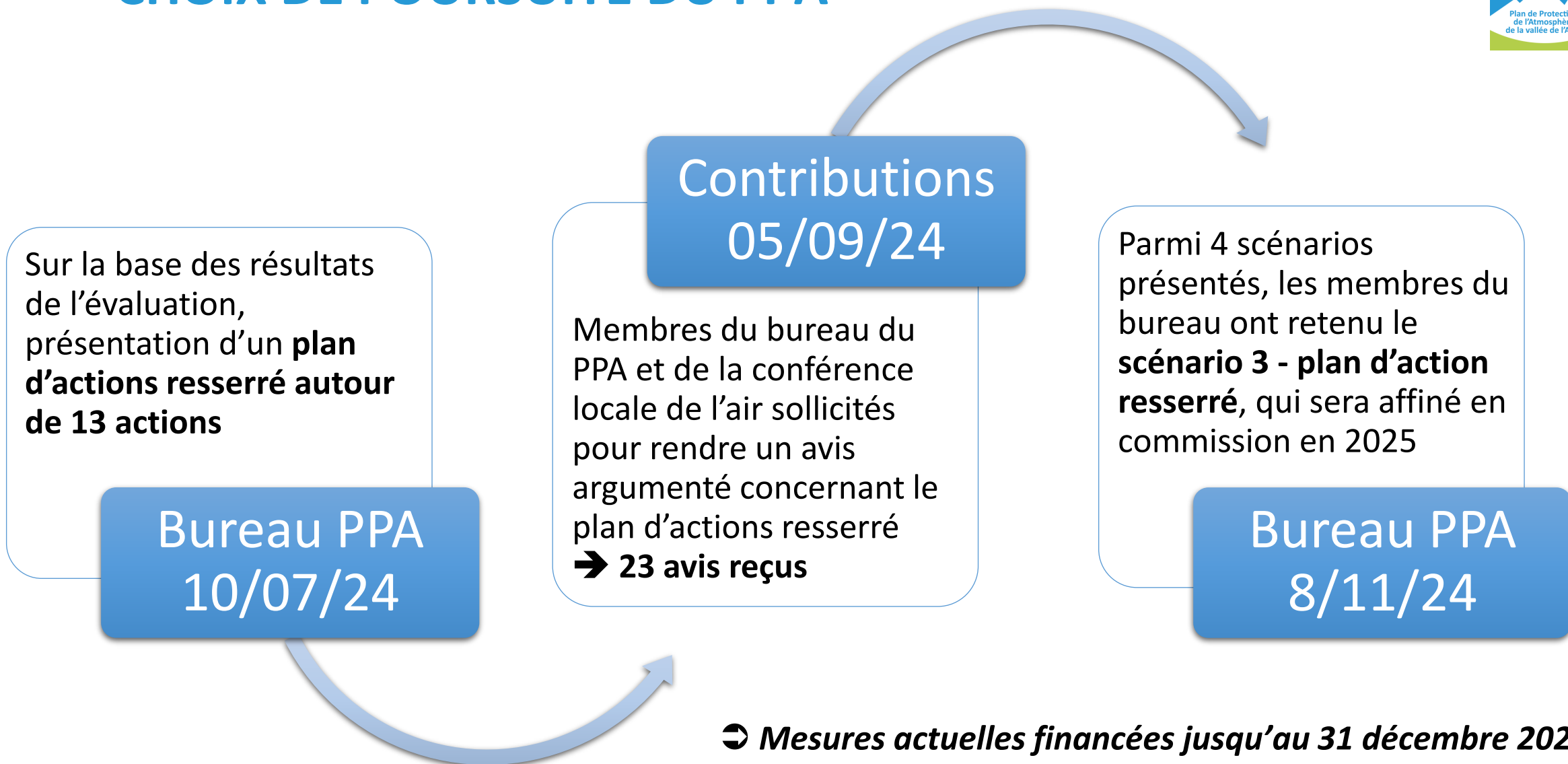
2. Poursuite du PPA au-delà de 2025



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHOIX DE POURSUITE DU PPA



➔ **Mesures actuelles financées jusqu'au 31 décembre 2025**

➔ **Plan de financement au-delà de 2025 à définir**

SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS

SCÉNARIO 1	SCÉNARIO 2	SCÉNARIO 3	SCÉNARIO 4
• Maintien des mesures de police prises en application des PPA1 et PPA2 en matière de chauffage au bois (résidentiel, industriel, pic de pollution) et de limitation de vitesse (actions 7 à 10 « interdire, contrôler, sanctionner » du PPA2) • Mesures incitatives à la main des collectivités • Suppression du poste d'animation hébergé au SM3A et fin du financement de la stratégie de communication au-delà de 2025	• En plus des mesures « interdire, contrôler, sanctionner », maintien de quelques actions incitatives phares : - Remplacement des modes de chauffage (actions 14 et 15 fusionnées dans un fonds air) - Investissement en faveur des opérateurs économiques (action 17) - Appel à projets Mobil'Arve et dispositif Je covoit' en faveur des changements de comportements et de lutte contre l'autosolisme • Maintien du poste d'animation et de la stratégie de communication au-delà de 2025	• Scénario présenté en bureau du 10 juillet 2024 avec un plan d'actions resserré autour de 13 actions • Suppression de la commission ressources-déchets (actions reprises dans les commissions transport et résidentiel, exceptée l'action générale visant la planification) • Maintien du poste d'animation et de la stratégie de communication au-delà de 2025	Ce scénario prévoit le maintien du plan d'actions arrêté en 2019

SCÉNARIO 3 : PLAN D' ACTIONS RESSERRÉ AUTOUR DE 13 ACTIONS



AXES	DÉFIS	ACTIONS PPA
COLLECTIF & TRANSVERSAL	1 ^{er} DÉFI	PILOTER MUTUALISER FINANCER 1 Conforter la Gouvernance de l’Air dans la vallée et le suivi du PPA Poursuivre l'animation du PPA et le suivi de sa mise en œuvre, au SM3A pour le compte des collectivités engagées de manière volontaire. Organiser le travail collaboratif entre les EPCI (mutualisation des moyens et des bonnes pratiques). Adapter la fréquence des réunions, à la situation du territoire au regard du dépassement des valeurs limites réglementaires : la conférence locale de l'air se réunira à fréquence au moins annuelle et sera complétée systématiquement d'une réunion publique ; la commission ressources déchets est supprimée, les actions étant suivies par les autres commissions.
	2 ^{ème} DÉFI	COMMUNIQUER INFORMER ÉDUIQUER 2 Poursuivre l'information des populations, faciliter le dialogue sur la qualité de l'air et déployer une stratégie de communication « Air » Poursuivre la stratégie de communication via le site refondu mavallee-enclair.fr, les réseaux sociaux du PPA Facebook et LinkedIn, les relations presse. Organiser une réunion publique annuelle et l'enrichir avec des rencontres avec des experts.
		3 Mettre en place des actions d'éducation en matière de « santé et qualité de l'air » Organiser des actions d'éducation à la santé à destination des publics scolaires. Poursuivre la captiothèque. Communiquer sur les actions et enjeux du PPA à travers le réseau des médecins afin de susciter leur mobilisation en qualité de relais des informations.
	3 ^{ème} DÉFI	INTERDIRE CONTRÔLER SANCTIONNER 4 Renforcer les contrôles routiers anti-pollution des véhicules en faveur de la qualité de l'air Contrôler la limitation de vitesse périodique et suivre les données dans le cadre des bilans annuels. Contrôler la fraude à l'AdBlue, en prévoyant à minima une opération trimestrielle sur le territoire, et suivre les données dans le cadre des bilans annuels.
		5 Renforcer la communication relative à l'interdiction des foyers ouverts et améliorer la sensibilisation portant sur les appareils de chauffage non-performants Étudier la possibilité d'une fiscalité incitative.
		6 Contrôler les activités économiques Poursuivre les contrôles des ICPE. Améliorer l'accessibilité des résultats des contrôles dont les contrôles inopinés des rejets air. Questionner les moyens de contrôle hors réglementation ICPE.
	4 ^{ème} DÉFI	MOBILISATION CITOYENNE 7 Concours de projets citoyens « Chacun fait sa part pour l'air » Poursuivre le soutien financier des projets visant à améliorer la qualité de l'air dans un cadre régional.

SCÉNARIO 3 : PLAN D' ACTIONS RESSERRÉ AUTOUR DE 13 ACTIONS



AXES	DÉFIS		ACTIONS PPA
RÉSIDENTIEL & TERTIAIRE	5 ^{ème} DÉFI	RÉSIDENTIEL & TERTIAIRE	8 Massifier la rénovation énergétique Maintenir l'offre d'accompagnement à la rénovation énergétique et encourager les aides locales ciblées. Création d'un observatoire départemental de la rénovation énergétique.
			9 Faciliter le recours aux différentes aides à la conversion des modes de chauffage Créer un guichet unique (par exemple adossé sur les permanences rénovation énergétique au sein des EPCI), porte d'accès vers les différents dispositifs d'aide à la conversion des systèmes de chauffage, afin de favoriser la mobilisation de la solution la plus pertinente par un meilleur accompagnement (Fonds Air Bois, Fonds Air Gaz, Contrat Chaleur renouvelable...). Pour les dispositifs propres au PPA, mieux mobiliser les aides au profit des publics les plus modestes et/ou les plus éloignés du dispositif.
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	6 ^{ème} DÉFI	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	10 Améliorer la connaissance des émissions des acteurs économiques pour mieux les maîtriser Communiquer sur les résultats de l'étude décolletage. Accompagner les initiatives de réduction des émissions de l'ensemble des secteurs (secteur du BTP, bois, décolletage, tourisme...). Promouvoir les entreprises exemplaires dont les « chantiers propres » et mailler le territoire en installations de traitement des déchets inertes du BTP.
			11 Poursuivre l'aide publique environnementale et à l'investissement des opérateurs économiques Amplifier les Fonds air entreprises. Réfléchir à l'instauration d'un guichet unique pour optimiser le recours à l'aide. Construire avec les chambres consulaires un appui en ingénierie à destination des TPE/PME. Favoriser le fonds chaleur renouvelable porté par le SYANE et le PMGF.
TRANSPORTS / MOBILITÉ	7 ^{ème} DÉFI	MOBILITÉ	12 Offrir des alternatives à l'autosolisme et accompagner les changements de comportement Organiser le report modal et favoriser le transport collectif ou partagé en lien avec les compétences des Autorités Organisatrices de la Mobilité : - offre de covoiturage, - politique vélo, - dernier km autour des gares ferroviaire et parkings de l'A40, - politique de tarification...
	8 ^{ème} DÉFI	PARC ROULANT & TRANSPORT DE MARCHANDISES	13 Décarboner la mobilité en accompagnant la conversion du parc de véhicules (PL,VL) Adapter les conditions d'éligibilité du Fonds air véhicules afin de maximiser le recours à cette aide pour amplifier la décarbonation des flottes. Renforcer le maillage du territoire en énergies alternatives (station multi-énergie, développement de la méthanisation). Rationaliser la logistique de proximité et favoriser les modes de transports de marchandise plus vertueux. Accompagner la mise en place des portiques flux libre sur l'A40.

3. Questions diverses

Évènement en deux temps :



PPA
Plan de Protection
de l'Atmosphère
de la vallée de l'Arve

Qualité de l'air

Vallée de l'Arve

On en parle ?

RÉUNION PUBLIQUE

Le 2 décembre à 18h30 à l'Agora de Bonneville



Le PPA vous propose
d'assister gratuitement à
la projection du film
Notre Air réalisé par
Mathieu Navillod et
Dorothee Adam

**Cette projection sera
suivie d'un débat**

Piloté par

Financé par

Co-animé par

 PRÉFET DE LA HAUTE-SAÛVOIE

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛVOIE

 LA RÉGION

 HAUTE-SAÛVOIE

 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛVOIE

 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛVOIE

 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛVOIE

 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛVOIE

 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛVOIE

 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛVOIE



***Agir ensemble pour
la qualité de l'air !***

Piloté par



Financé par



Co-animé par

